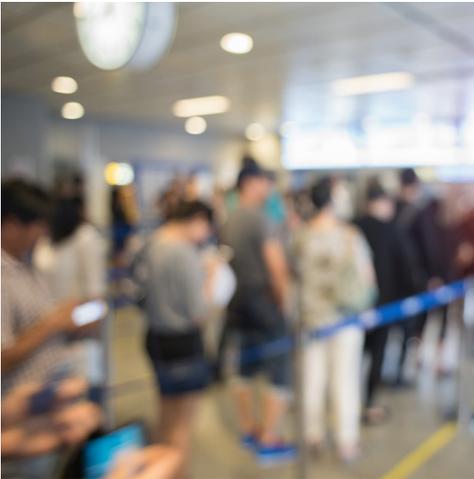




CHAMBRE DES COMMUNES  
HOUSE OF COMMONS  
CANADA

## Rapport du Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration

# EN ROUTE VERS UN NOUVEAU DÉPART : LA RÉINSTALLATION DE FEMMES ET D'ENFANTS YÉZIDIS AU CANADA



Le président  
Robert Oliphant

MARS 2018

42<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION

---

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes

#### **PERMISSION DU PRÉSIDENT**

Les délibérations de la Chambre des communes et de ses comités sont mises à la disposition du public pour mieux le renseigner. La Chambre conserve néanmoins son privilège parlementaire de contrôler la publication et la diffusion des délibérations et elle possède tous les droits d'auteur sur celles-ci.

Il est permis de reproduire les délibérations de la Chambre et de ses comités, en tout ou en partie, sur n'importe quel support, pourvu que la reproduction soit exacte et qu'elle ne soit pas présentée comme version officielle. Il n'est toutefois pas permis de reproduire, de distribuer ou d'utiliser les délibérations à des fins commerciales visant la réalisation d'un profit financier. Toute reproduction ou utilisation non permise ou non formellement autorisée peut être considérée comme une violation du droit d'auteur aux termes de la *Loi sur le droit d'auteur*. Une autorisation formelle peut être obtenue sur présentation d'une demande écrite au Bureau du Président de la Chambre.

La reproduction conforme à la présente permission ne constitue pas une publication sous l'autorité de la Chambre. Le privilège absolu qui s'applique aux délibérations de la Chambre ne s'étend pas aux reproductions permises. Lorsqu'une reproduction comprend des mémoires présentés à un comité de la Chambre, il peut être nécessaire d'obtenir de leurs auteurs l'autorisation de les reproduire, conformément à la *Loi sur le droit d'auteur*.

La présente permission ne porte pas atteinte aux privilèges, pouvoirs, immunités et droits de la Chambre et de ses comités. Il est entendu que cette permission ne touche pas l'interdiction de contester ou de mettre en cause les délibérations de la Chambre devant les tribunaux ou autrement. La Chambre conserve le droit et le privilège de déclarer l'utilisateur coupable d'outrage au Parlement lorsque la reproduction ou l'utilisation n'est pas conforme à la présente permission.

Aussi disponible sur le site Web de la Chambre des communes à l'adresse suivante : [www.noscommunes.ca](http://www.noscommunes.ca)

**EN ROUTE VERS UN NOUVEAU DÉPART :  
LA RÉINSTALLATION DE FEMMES ET  
D'ENFANTS YÉZIDIS AU CANADA**

**Rapport du Comité permanent  
de la citoyenneté et de l'immigration**

**Le président  
Robert Oliphant**

**MARS 2018**

**42<sup>e</sup> LÉGISLATURE, 1<sup>re</sup> SESSION**

## **AVIS AU LECTEUR**

### **Rapports de comités présentés à la Chambre des communes**

C'est en déposant un rapport à la Chambre des communes qu'un comité rend publiques ses conclusions et recommandations sur un sujet particulier. Les rapports de fond portant sur une question particulière contiennent un sommaire des témoignages entendus, les recommandations formulées par le comité et les motifs à l'appui de ces recommandations.

# COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION

## PRÉSIDENT

Robert Oliphant

## VICE-PRÉSIDENTES

Jenny Kwan

L'hon. Michelle Rempel

## MEMBRES

Leona Alleslev

Randeep Sarai

Gary Anandasangaree

Marwan Tabbara

Serge Cormier\*

David Tilson

Larry Maguire

Nick Whalen

## AUTRES DÉPUTÉS QUI ONT PARTICIPÉ

Mel Arnold

Tom Kmiec

Richard Cannings

Paul Lefebvre

Anju Dhillon

Bob Saroya

Ali Ehsassi

Jamie Schmale

Peter Fragiskatos

Geng Tan

Randy Hoback

Dave Van Kesteren

Matt Jeneroux

Salma Zahid

---

\* Membre sans droit de vote, conformément à l'article 104(5) du Règlement.

**GREFFIÈRES DU COMITÉ**

Evelyn Lukyniuk

Erica Pereira

**BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT**

**Service d'information et de recherche parlementaires**

Julie Béchard, analyste

Madalina Chesoi, analyste par interim

Brendan Naef, analyste

# **LE COMITÉ PERMANENT DE LA CITOYENNETÉ ET DE L'IMMIGRATION**

a l'honneur de présenter son

## **DIX-HUITIÈME RAPPORT**

Conformément au mandat que lui confère l'article 108(2) du Règlement, le Comité a tenu des séances d'information sur les questions liées à la réinstallation des femmes et des filles yézidiées et a convenu de faire rapport de ce qui suit :



# TABLE DES MATIÈRES

---

SOMMAIRE .....	1
LISTE DES RECOMMANDATIONS.....	3
EN ROUTE VERS UN NOUVEAU DÉPART : LA RÉINSTALLATION DE FEMMES ET D'ENFANTS YÉZIDIS AU CANADA.....	7
PRÉFACE .....	7
INTRODUCTION .....	7
RÉINSTALLATION AU CANADA DE YÉZIDIS PERSÉCUTÉS .....	9
A. Persécutions et vulnérabilité.....	9
B. Initiative de réinstallation du Canada : Bilan de la situation un an plus tard .....	12
C. Besoin de parrainages privés.....	15
RÉPONSE MULTIDIMENSIONNELLE DU CANADA.....	18
DIFFICULTÉS AUXQUELLES SE HEURTENT LES FEMMES ET LES ENFANTS YÉZIDIS DANS LEUR RÉINSTALLATION AU CANADA .....	20
A. Lieux de réinstallation des femmes et des enfants yézidis au Canada .....	23
B. Besoins financiers et en matière de logement .....	26
C. Besoins en matière de soins de santé .....	30
1. Soutien en santé mentale.....	32
a. Obstacles à l'accès à du soutien en santé mentale .....	34
D. Services d'interprétation.....	36
E. Apprentissage linguistique .....	40
NÉCESSITÉ DE RÉUNIR LES FAMILLES.....	42

Annexe A : Liste des témoins .....	47
Annexe B : Liste des mémoires .....	49
Demande de réponse du gouvernement.....	51
Opinion complémentaire du Parti conservateur du Canada.....	53
Opinion complémentaire du Nouveau Parti démocratique du Canada .....	61

## SOMMAIRE

---

En août 2014, Daech a attaqué la région de Sinjar, dans le nord de l'Iraq, un territoire occupé essentiellement par les yézidis, une minorité ethnoreligieuse établie de longue date et condamnée par Daech pour ses croyances. Parmi les atrocités commises dans la région contre les yézidis, on a rapporté des cas d'enlèvement et d'assassinat d'hommes, d'esclavage sexuel de femmes et de filles, ainsi que l'enrôlement forcé de garçons dans des groupes de combattants de Daech. Le Canada et d'autres membres de la communauté internationale se sont mobilisés pour secourir ceux partis se réfugier ailleurs en Iraq ou ayant fui vers les pays voisins. En 2016, la Chambre des communes a adopté une motion demandant au gouvernement du Canada d'offrir l'asile aux femmes et aux filles yézidies, les victimes les plus vulnérables de ces exactions de 2014. Il s'en est suivi une initiative qui a permis la réinstallation au Canada de plus de 1 000 yézidis au cours de la dernière année.

Un an après l'arrivée de ces personnes au pays, le temps est venu de tirer des leçons de la manière dont elles ont vécu leur réinstallation, notamment en ce qui concerne les collectivités d'accueil, ainsi que leurs besoins financiers et en matière de logement. Donner aux femmes et aux enfants yézidis la possibilité de se réinstaller au Canada est la première étape à franchir pour leur permettre de refaire leur vie. Or, plusieurs services d'aide essentiels, comme un meilleur accès aux ressources en santé mentale et en interprétation, sont nécessaires à leur pleine intégration dans la société d'accueil. Pour les survivants de Daech, le chemin vers la guérison passe aussi par la réunification des familles en faisant venir au Canada les êtres chers qu'ils ont laissés derrière eux.

Le 16 octobre 2017, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes a décidé de demander un bilan de la situation, notamment des problèmes auxquels se heurtent les femmes et les enfants yézidis dans leur réinstallation au Canada. Il a donc rencontré des représentants de divers ministères et organismes d'établissement, des parrains de réfugiés ainsi que des femmes et des enfants yézidis nouvellement arrivés au pays. Le présent rapport contient plusieurs recommandations formulées à la lumière des sujets abordés tout au long de l'étude. Le Comité aimerait toutefois attirer plus particulièrement l'attention sur la nécessité de fixer des cibles plus ambitieuses pour la réinstallation de réfugiés au Canada, et de faciliter le parrainage privé de femmes et d'enfants yézidis. Le Comité recommande également l'élaboration d'un guide des pratiques exemplaires sur la réinstallation et l'intégration de groupes vulnérables, ainsi que l'anticipation des besoins en matière de compétences linguistiques, dans le but d'offrir aux nouveaux arrivants des services d'interprétation professionnels dans leur langue maternelle.

Les initiatives de réinstallation ne sont pas la seule solution aux déplacements forcés que subissent les yézidis. Le problème doit aussi se régler par la stabilisation de la région de Sinjar et la création d'un environnement favorable à ceux qui voudraient retourner chez eux; cela doit aussi faire partie du processus permettant aux yézidis de reconstruire leur vie. Par l'entremise de sa Stratégie pour le Moyen-Orient, le gouvernement du Canada fournit une aide humanitaire et contribue aux efforts internationaux visant à assurer la sécurité dans la région, avec l'espoir de la voir prospérer dans un proche avenir.

## LISTE DES RECOMMANDATIONS

---

*À l'issue de leurs délibérations, les comités peuvent faire des recommandations à la Chambre des communes ou au gouvernement et les inclure dans leurs rapports. Les recommandations relatives à la présente étude se trouvent énumérées ci-après.*

### Relever les cibles de réinstallation de réfugiés

#### Recommandation 1

Que le gouvernement du Canada relève ses cibles de réinstallation de réfugiés. .... 15

### Faciliter les parrainages privés

#### Recommandation 2

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille avec les intervenants compétents pour faciliter le parrainage privé de femmes et d'enfants yézidis; et qu'il traite ces demandes de parrainage en plus des autres demandes que pourront faire les signataires d'ententes de parrainage jusqu'en 2020 en fonction des quotes-parts allouées. .... 18

### Créer les conditions favorables au retour des populations chez elles

#### Recommandation 3

Que le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires multilatéraux afin d'aider les yézidis déplacés à rentrer chez eux en créant les conditions favorables à leur retour dans le nord de l'Iraq. .... 20

### Créer de la cohésion entre les communautés

#### Recommandation 4

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada donne aux femmes et aux enfants yézidis nouvellement arrivés au pays des informations au sujet des communautés yézidies existant au Canada afin de contribuer à la création d'un réseau de soutien pour les yézidis; et qu'il facilite la réinstallation des femmes et des enfants yézidis dans des secteurs où il y a déjà des communautés yézidies bien implantées, afin d'aider à leur intégration. .... 26

### Renforcer les services

#### Recommandation 5

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continue de soutenir les fournisseurs de services d'établissement qui viennent en aide aux femmes et aux enfants yézidis dans la mise en commun des ressources et des pratiques exemplaires, particulièrement dans les cinq villes de réinstallation, à savoir London, Toronto, Winnipeg, Calgary et Lethbridge. .... 26

### Développer des pratiques exemplaires concernant la réinstallation de groupes vulnérables

#### Recommandation 6

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille avec les intervenants compétents et les spécialistes en la matière à l'élaboration d'un guide de pratiques exemplaires sur la réinstallation et l'intégration de groupes vulnérables, à l'intention du secteur de l'établissement. .... 26

### Veiller à la proximité des services et offrir des logements abordables

#### Recommandation 7

Que le gouvernement du Canada reconnaisse que les femmes et les enfants yézidis réinstallés au Canada ne possèdent pas nécessairement les connaissances, les capacités ou les ressources pour obtenir seuls les services; qu'il aide ces personnes à s'établir à proximité de services comme les transports en commun, les établissements d'enseignement, les centres médicaux et les services d'installation; et qu'il travaille avec les gouvernements provinciaux ainsi que les administrations municipales et les fournisseurs de services afin de s'assurer que les femmes et les enfants yézidis réinstallés au pays aient un meilleur accès à des logements abordables. .... 30

### Renforcer le soutien et l'accès aux services en santé mentale

#### Recommandation 8

Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la Commission de la santé mentale du Canada et tous les partenaires compétents pour investir dans l'amélioration du soutien en santé mentale destiné à tous les réfugiés réinstallés au pays; et qu'il travaille à ce que les femmes et les enfants yézidis aient un meilleur accès à du soutien en

santé mentale dans leur langue maternelle lorsqu'ils obtiennent des services dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire. .... 36

### Prévoir les besoins en interprétation

#### Recommandation 9

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada prévoie les besoins en matière de ressources linguistiques dans ses initiatives de réinstallation, et mette à la disposition des nouveaux arrivants des services d'interprétation professionnels dans leur langue maternelle. .... 39

### Développer des services d'interprétation communautaire

#### Recommandation 10

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les administrations municipales et les associations professionnelles d'interprètes et de traducteurs, afin de développer des ressources en interprétation communautaire et de veiller à ce que ces services d'interprétation professionnels soient offerts aux nouveaux arrivants qui en ont besoin. .... 40

### Favoriser l'apprentissage linguistique

#### Recommandation 11

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continue d'appuyer la formation linguistique de tous les réfugiés. .... 42

### Favoriser la réunification des familles

#### Recommandation 12

Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada aide à la réunification des familles des survivants de Daech en songeant à prolonger indéfiniment le délai prescrit d'un an, afin de permettre à ces personnes de faire venir ici des membres de leur famille immédiate retrouvés vivants; et qu'il continue d'accélérer le traitement des demandes de membres de la famille immédiate. .... 44





# EN ROUTE VERS UN NOUVEAU DÉPART : LA RÉINSTALLATION DE FEMMES ET D'ENFANTS YÉZIDIS AU CANADA

---

## PRÉFACE

Le 16 octobre 2017, le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes (ci-après le « Comité ») a adopté une motion en vue d'étudier les questions concernant la réinstallation de femmes et de filles yézidiennes au Canada<sup>1</sup>. Le Comité a convenu de tenir quatre réunions sur le sujet<sup>2</sup>.

Du 7 novembre au 5 décembre 2017, le Comité a entendu 29 témoins et reçu 13 mémoires<sup>3</sup>. Il tient d'ailleurs à remercier tous les témoins qui ont comparu devant lui ou ont contribué à cette étude, et plus particulièrement les personnes venues livrer leurs histoires personnelles et raconter leurs difficultés.

## INTRODUCTION

Les yézidis (parfois aussi appelés yazidis) forment une minorité ethnoreligieuse d'environ 700 000 personnes parlant le kurde kurmanji, dont 400 000 à 500 000 sont concentrés dans la région de Sinjar, dans le nord de l'Iraq<sup>4</sup>. En 2014, cette minorité a été prise pour cible et persécutée par Daech en raison de ses croyances et de ses pratiques<sup>5</sup>. À la suite de l'attaque perpétrée par Daech, en août 2014, contre les yézidis de la région de Sinjar, près de 200 000 yézidis se sont disséminés un peu partout en Iraq ou ont fui vers le Liban, la Syrie ou la Turquie<sup>6</sup>. Selon une vérification effectuée par Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), entre janvier 2014 et mai 2015, il n'y a eu que trois cas de

- 
- 1 Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration de la Chambre des communes (CIMM), [Procès-verbal](#), 16 octobre 2017.
  - 2 CIMM, [Procès-verbal](#), 20 novembre 2017.
  - 3 CIMM, [Séance d'information sur les questions liées à la réinstallation des femmes et des filles yézidiennes](#).
  - 4 Conseil des droits de l'homme des Nations Unies (CDHNU), ["They came to destroy": ISIS Crimes Against the Yazidis](#), A/HRC/32/CRP.2, 15 juin 2016, p. 33 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].
  - 5 Aussi appelé « État islamique », « EI », « EIS » ou « EIL ».
  - 6 CDHNU, ["They came to destroy": ISIS Crimes Against the Yazidis](#), A/HRC/32/CRP.2, 15 juin 2016, p. 33 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].



réinstallation de yézidis au Canada par le gouvernement fédéral<sup>7</sup>. Le 25 octobre 2016, la Chambre des communes a adopté la motion suivante :

Que la Chambre a) reconnaisse que le Groupe armé État islamique se rend coupable de génocide à l'endroit du peuple yézidi; b) constate que beaucoup de femmes et de jeunes filles yézidies sont toujours maintenues en captivité par le Groupe armé État islamique comme esclaves sexuelles; c) appuie les recommandations formulées dans le rapport du 15 juin 2016 publié par la Commission d'enquête des Nations Unies sur la Syrie intitulé « They came to destroy: ISIS Crimes Against the Yazidis »; d) exhorte le gouvernement à (i) donner immédiatement suite à l'ensemble des recommandations énoncées aux paragraphes 210, 212 et 213 dudit rapport, (ii) offrir l'asile aux femmes et filles yézidies dans les 120 jours<sup>8</sup>.

Le 21 février 2017, le gouvernement du Canada a annoncé son intention d'accueillir au pays, d'ici la fin 2017<sup>9</sup>, 1 200 survivants de Daech, dont des femmes et des filles yézidies. En date du 29 octobre 2017, 807 survivants étaient arrivés au Canada; de ce nombre, 81 % sont des yézidis, 28 %, des femmes, 22 %, des hommes et 49 %, des enfants<sup>10</sup>.

Le présent rapport porte sur l'expérience des yézidis dans leur réinstallation au Canada. Le Comité a discuté, durant l'été et l'automne 2016<sup>11</sup>, des persécutions dont sont victimes les yézidis à l'étranger et des mesures que pourrait prendre le Canada face à cette situation. Les deux premières sections de ce rapport se concentrent sur la réinstallation au pays des yézidis persécutés, ainsi que sur la réponse multidimensionnelle du Canada. La troisième section traite des problèmes auxquels se heurtent les yézidis pendant leur réinstallation. Le Comité a recueilli notamment des témoignages au sujet des lieux où les yézidis sont réinstallés, ainsi que de leurs besoins financiers et en matière de logement et de soins de santé, de services d'interprétation et d'apprentissage linguistique. Le rapport se termine par une section consacrée à la nécessité de favoriser la réunification des familles pour les femmes et les enfants yézidis réinstallés au Canada, afin de les aider à rebâtir leur vie ici.

---

7 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC), *Réponse écrite*, « Marwan Tabbara-2017-11-07 ».

8 Chambre des communes, *Journaux*, n° 97, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, mardi, 25 octobre 2016.

9 IRCC, *Le Canada accueillera 1 200 yézidis et autres survivants de Daech*, communiqué, 21 février 2017; ministère des Finances, *#Budget 2017 : Bâtir une classe moyenne forte*, Ottawa, 22 mars 2017, p. 212.

10 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0850 (Dawn Edlund, sous-ministre adjointe déléguée, Opérations, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

11 CIMM, *Mesures d'immigration pour la protection des groupes vulnérables*; CIMM, *Réinstallation des filles et des femmes yézidies*.

## RÉINSTALLATION AU CANADA DE YÉZIDIS PERSÉCUTÉS

### A. Persécutions et vulnérabilité

Le Comité a entendu de nombreux témoins au sujet des persécutions dont ont été victimes les yézidis, notamment des crimes perpétrés par Daech en août 2014<sup>12</sup>. Le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne, dont il était question dans la motion du 25 octobre 2016 de la Chambre des communes, décrit en détail les persécutions visant les yézidis dans le nord de l'Iraq, et établit un fondement juridique permettant de qualifier les exactions de Daech de génocide. La Commission a conclu que Daech était entre autres coupable d'avoir tué des membres d'un groupe protégé, d'avoir imposé des mesures destinées à entraver les naissances au sein de la communauté yézidie et d'avoir forcé le transfert d'enfants à un autre groupe. Elle a déterminé également que tout cela avait été fait dans le but d'éliminer, en partie ou entièrement, les yézidis de Sinjar, et qu'il s'agissait donc d'un crime de génocide<sup>13</sup>.

Dans la liste de recommandations de la Commission, certaines portent précisément sur les yézidis déplacés, notamment sur la nécessité d'accélérer le traitement des demandes d'asile et de s'assurer que les « victimes yézidies du génocide, lequel inclut la violence sexuelle, soient identifiées et traitées comme un groupe vulnérable aux fins du logement, du soutien psychologique et du traitement des demandes d'asile<sup>14</sup> ». Des représentants IRCC ont donné au Comité des détails sur la façon dont le Canada donne suite à ces recommandations.

Dawn Edlund, sous-ministre adjointe déléguée aux Opérations à IRCC, a expliqué que le Canada offre la protection aux personnes déplacées en fonction de leur niveau de vulnérabilité plutôt que de leur religion ou de leur origine ethnique particulières. C'est pour cette raison que la réponse du gouvernement du Canada à la motion du 25 octobre 2016 de la Chambre des communes s'est concentrée sur tous les survivants de Daech pour lesquels la réinstallation représente une solution appropriée<sup>15</sup>. M<sup>me</sup> Edlund a déclaré

---

12 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0905 (Dalal Abdallah, défenseure yézidie des droits de la personne, Yazda); CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0940 (Hadji Hesso, directeur, Yazidi Association of Manitoba); CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1015 (Matthew Travis Barber, à titre personnel); CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1020 (Mirza Ismail, fondateur et président, Section Canada, Yezidi Human Rights Organization-International); CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0935 (Shannon Smith, à titre personnel); Haifa Tawfiq, *Mémoire*, p. 3; Natalie Boldt, *Mémoire*, p. 3.

13 CDHNU, *“They came to destroy”: ISIS Crimes Against the Yazidis*, A/HRC/32/CRP.2, 15 juin 2016, p. 31 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

14 *Ibid.*, p. 39.

15 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0850 (Dawn Edlund).



qu'IRCC collabore étroitement avec le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), l'Organisation internationale pour les migrations et d'autres partenaires afin d'honorer son engagement à l'égard de la réinstallation des yézidis. Elle a indiqué que le HCR a été un partenaire majeur d'IRCC pour la sélection des candidats à la réinstallation dans le cadre de l'initiative visant les yézidis, et qu'il s'était « écarté de son rôle traditionnel pour cette opération-ci en recommandant des personnes déplacées à l'intérieur du pays au lieu de s'occuper lui-même de la réinstallation des réfugiés<sup>16</sup> ». Elle a expliqué que dans le nord de l'Iraq, le HCR travaille avec « le gouvernement local, l'administration régionale de la santé, les ONG [organisations non gouvernementales et] Yazda [une organisation multinationale yézidie], entre autres, afin de sélectionner des personnes et de nous les recommander<sup>17</sup> ». Ainsi, des ONG iraqiennes et canadiennes ont donné au HCR les noms de candidats potentiels, et celui-ci a procédé à des évaluations en fonction des critères établis par le Canada, selon lesquels la priorité devait être accordée aux personnes suivantes :

- femmes et filles en péril;
- enfants et personnes à charge accompagnants;
- personnes LGBTI;
- femmes seules ou familles monoparentales;
- personnes ayant de la famille au Canada;
- personnes âgées;
- personnes ayant un handicap ou des besoins médicaux spéciaux<sup>18</sup>.

Pour ce partenariat, IRCC a prévu pour 2017 une enveloppe de 4,5 millions de dollars destinée spécifiquement aux activités opérationnelles du HCR en Iraq<sup>19</sup>.

Jean-Nicolas Beuze, représentant au Canada du HCR, a remercié le gouvernement du Canada pour la réinstallation de quelques-uns des survivants de Daech les plus vulnérables. Il a expliqué que le processus de sélection mis en place par le Haut Commissariat se

---

16 *Ibid.*, 0925.

17 *Ibid.*, 0910.

18 IRCC, *Réponse écrite*, « Michelle Rempel-7-2017-11-07 ».

19 Jean-Nicolas Beuze, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), *Lettre*, 28 novembre 2017.

concentre sur la vulnérabilité des personnes. M. Beuze a indiqué que pour déterminer si une personne a besoin de protection, le HCR ne cherche pas à savoir si elle a été persécutée précisément dans le cadre d'un génocide, mais se demande plutôt s'il existe une forme ou une autre de persécution qui nécessite la mise sous protection de cette personne<sup>20</sup>. Lobat Sadrehashemi, avocate spécialisée en droit des réfugiés, s'est dite favorable à l'approche du HCR en matière de protection en expliquant que sans critères objectifs, la sélection des personnes à protéger risque de devenir « arbitraire et lourde<sup>21</sup> ».

Certains témoins ont toutefois critiqué le fait que l'existence d'un génocide ne soit pas à elle seule un critère déterminant pour la sélection des yézidis en vue de leur réinstallation au Canada. Gary Rose, directeur des Communications pour le Projet Abraham de la Mozuud Freedom Foundation, a déclaré que « le HCR fait fi de son mandat, comme l'exige la Convention de Genève de 1948, en adoptant une politique déclarée qui rejette et contredit la politique du gouvernement du Canada sur le génocide des yézidis<sup>22</sup> ». Parmi ses recommandations au Comité, le Projet Abraham dit que le Canada devrait « accorder la priorité au génocide comme un critère de sélection des réfugiés en vue de la réinstallation au Canada, et, par conséquent, travailler à l'extérieur du HCR, qui a affirmé qu'il n'utilise pas le génocide comme critère, ce qui contrevient directement au mandat des Nations Unies et du gouvernement du Canada<sup>23</sup> ».

Un autre problème soulevé à l'égard du travail du HCR est le long délai de traitement des demandes. Dalal Abdallah, défenseure yézidie des droits de la personne auprès de l'organisme Yazda, a déclaré qu'elle croit que « les yézidis sont en quelque sorte perdus dans le processus des Nations Unies », et qu'il faudrait créer un programme « qui leur est spécifiquement destiné<sup>24</sup> ». D'ailleurs, quelques témoins s'entendaient pour dire qu'il faudrait trouver une autre solution que le partenariat avec le HCR pour la sélection des yézidis<sup>25</sup>.

---

20 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1020 (Jean-Nicolas Beuze, représentant au Canada du HCR).

21 CIMM, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 0955 (Lobat Sadrehashemi, avocate, à titre personnel).

22 CIMM, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 0925 (Gary Rose, directeur des Communications, Projet Abraham, Mozuud Freedom Foundation).

23 CIMM, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 0920 (Debbie Rose, gestionnaire, Projet Abraham, Mozuud Freedom Foundation).

24 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0925 (Dalal Abdallah).

25 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0925 (Hadji Hesso); CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0925 (Dalal Abdallah); CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0925 (Nafiya Naso, membre du comité de travail, Opération Ezra); Yazda, *Mémoire*, p. 3.



Résultat de la démarche d'IRCC consistant à se concentrer sur les survivants de Daech et à s'en remettre au HCR pour la sélection des réfugiés : en date du 29 octobre 2017, 80 % des personnes réinstallées au Canada dans le cadre de l'initiative de réinstallation des yézidis se désignaient elles-mêmes comme yézidis. De ce nombre (soit 650), 79 % sont des femmes et des enfants<sup>26</sup>. M<sup>me</sup> Edlund a informé le Comité qu'IRCC avait identifié au total 1 383 survivants de Daech, et que 1 200 d'entre eux seraient réinstallés au Canada avant la fin de 2017, et le reste, début 2018<sup>27</sup>. Par conséquent, même si IRCC ne considère pas d'emblée le génocide des yézidis comme un critère de sélection, en se concentrant sur les survivants de Daech, le Ministère a donné suite aux recommandations sur les yézidis déplacés contenues dans le rapport de la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne.

## **B. Initiative de réinstallation du Canada : Bilan de la situation un an plus tard**

Plusieurs témoins se sont demandé si le Canada devait s'engager à réinstaller davantage de survivants de Daech ou plus particulièrement des femmes et des enfants yézidis. Les opinions variaient en ce qui concerne le bassin possible de candidats à la réinstallation et la manière d'accueillir les yézidis.

M<sup>me</sup> Abdallah a indiqué qu'il « est urgent que le Canada agisse [pour la réinstallation des yézidis]<sup>28</sup> ». Elle a dit au Comité qu'il fallait multiplier par deux le nombre de yézidis acceptés au Canada, qui est de 1 200 actuellement, affirmant qu'il y a « des milliers d'hommes, de femmes, de jeunes filles et de jeunes garçons qui se font tuer<sup>29</sup> ».

Omar Khoudeida, un militant de la communauté yézidie de London, en Ontario, était d'avis qu'il faudrait instaurer une mesure spéciale pour la réinstallation de plus de femmes et d'enfants yézidis, car certains d'entre eux sont dans des camps de réfugiés depuis trois ans, et parce que les yézidis qui arrivent au Canada demandent si d'autres, notamment des membres de leur famille, viendront les rejoindre plus tard<sup>30</sup>. Dans un mémoire soumis au Comité, l'organisme One Free World International a recommandé que le Canada procède à la réinstallation de 3 000 yézidis de plus, en 2018, soulignant le fait que des « [d]izaines de milliers de yézidis demeurent dans des camps de réfugiés et d'autres sont déplacés dans

---

26 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0910 (Dawn Edlund).

27 *Ibid.*, 0925.

28 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0925 (Dalal Abdallah).

29 *Ibid.*

30 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0935 (Omar Khoudeida, à titre personnel).

des collectivités de fortune, à la périphérie d'une société déjà déchirée par la guerre<sup>31</sup> ». Natalie Boldt a fait une recommandation semblable dans son mémoire au Comité<sup>32</sup>.

Nadia Murad Basee Taha, présidente de la Nadia Murad Initiative de Yazda, s'est dite favorable à ce que l'initiative de réinstallation des yézidis profite à 5 000 personnes de plus, dans le cadre d'une mesure spéciale qui permettrait de dépasser le nombre total de réfugiés pris en charge par le gouvernement, établi à 7 500 pour 2018, en soulignant que ce serait une « aide incroyable » offerte aux yézidis<sup>33</sup>. Debbie Rose, gestionnaire pour le Projet Abraham à la Mozuud Freedom Foundation, a déclaré qu'accueillir 5 000 personnes de plus, ce serait « un bon début<sup>34</sup> », et qu'il faudrait faire venir au Canada au moins 5 000 yézidis supplémentaires dans le cadre du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement<sup>35</sup>. Plusieurs autres témoins ont convenu de la nécessité d'accueillir 5 000 yézidis de plus au Canada<sup>36</sup>. Plaidant en faveur d'une augmentation du nombre de réinstallations, Mirza Ismail, fondateur et président de la section canadienne de Yezidi Human Rights Organization-International, a déclaré qu'en raison du génocide, le Canada devrait donner asile à 20 000 yézidis de plus au cours de trois prochaines années<sup>37</sup>.

Toujours à propos de la réinstallation, certains témoins n'ont pas tant parlé d'un nombre précis de réfugiés à accueillir que de la nécessité d'aller au-delà du nombre total de 7 500 réfugiés pris en charge par le gouvernement établi pour 2018. Shauna Labman, professeure à l'Université du Manitoba, a expliqué que les initiatives qui ciblent certains groupes devraient leur accorder « une place en surplus des quotas, des cibles et des ambitions actuels<sup>38</sup> ». Elle a ajouté que la réinstallation de certains groupes de personnes, en dehors des initiatives de réinstallation planifiées par le gouvernement, dépend de

---

31 One Free World International, *Mémoire*, p. 3.

32 Natalie Boldt, *Mémoire*, p. 3.

33 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1040 (Nadia Murad Basee Taha, présidente, Nadia Murad Initiative, Yazda).

34 CIMM, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 0950 (Debbie Rose).

35 Mozuud RSVP, *Mémoire*, p. 6.

36 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0935 (Nafiya Naso); CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0935 (Lorne Weiss, membre du comité de travail, Opération Ezra); CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0925 (Hadji Hesso).

37 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1040 (Mirza Ismail).

38 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 1020 (Shauna Labman, professeure adjointe, Université du Manitoba, à titre personnel).



l'intérêt public et de besoins de protection bien précis, et qu'on « devrait en faire une catégorie différenciée<sup>39</sup> ».

M<sup>me</sup> Sadrehashemi a évoqué devant le Comité la crise mondiale des réfugiés qui sévit actuellement et a déclaré qu'en tant que pays riche, le Canada doit augmenter le nombre total de réfugiés qu'il est prêt à réinstaller sur son territoire<sup>40</sup>. Elle a dit partager le point de vue de la M<sup>me</sup> Labman au sujet des initiatives spéciales, en déclarant que de tels programmes « ne devraient pas être exclus des cibles du Canada qui ont déjà été établies par le gouvernement à des fins de réinstallation<sup>41</sup> ».

M. Beuze a expliqué que la situation des yézidis évolue constamment et qu'il est difficile de déterminer pour le moment si une initiative semblable à celle visant la réinstallation des yézidis sera nécessaire<sup>42</sup>. Compte tenu de l'ampleur de la crise mondiale des réfugiés, M. Beuze a insisté sur le fait qu'il ignorait si la priorité des yézidis sera nécessairement de voir « à la relocalisation d'un nombre supplémentaire de survivants de Daech<sup>43</sup> ». Il a poursuivi en disant que la préoccupation immédiate du HCR est « le fait qu'il y ait 4,2 millions de personnes déplacées en Iraq et plus de 250 000 réfugiés syriens en Iraq à l'heure actuelle, et que nous ne disposons que du cinquième des fonds requis pour les aider<sup>44</sup> ». M. Beuze a précisé que selon le HCR, plutôt que de se concentrer sur un pays d'origine ou un groupe ethnique en particulier, il faudrait s'occuper en priorité des « besoins des 1,2 million de personnes déjà inscrites dans sa base de données et qui doivent être réinstallées », et garder une place pour « les réfugiés pour qui c'est une question de survie<sup>45</sup> ».

Le Conseil canadien pour les réfugiés s'est dit inquiet de ce qu'il a qualifié de politisation des programmes canadiens de réinstallation. Il a expliqué que les programmes qui ciblent des groupes en particulier risquent de compromettre la tenue d'un traitement équitable et a insisté sur le fait qu'« entre deux personnes autant à risque l'une que l'autre, nous ne devrions pas utiliser la religion, l'ethnicité ou l'appartenance à un groupe social ou culturel pour rendre une décision qui favorise l'une plutôt que l'autre<sup>46</sup> ». L'organisme a aussi fait

---

39 *Ibid.*

40 CIMM, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 0910 (Lobat Sadrehashemi).

41 *Ibid.*, 0905.

42 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 1020 (Jean-Nicolas Beuze).

43 *Ibid.*, 1000.

44 *Ibid.*

45 *Ibid.*

46 Conseil canadien pour les réfugiés, [Mémoire](#), p. 1.

remarquer qu'il regrettait que le Canada ait « tenté d'imposer un parti pris aux recommandations du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés », et que notre pays devrait laisser le HCR déterminer quelles personnes vulnérables devraient être réinstallées au Canada<sup>47</sup>.

Le Comité reconnaît l'existence d'une crise mondiale des réfugiés qui frappe 22 millions<sup>48</sup> de personnes, dont 1,2 million ont besoin d'être réinstallées de toute urgence, selon les estimations du HCR. Étant donné le nombre de réfugiés dans le monde et la vulnérabilité des femmes et des enfants yézidis, le Comité recommande de :

### **Relever les cibles de réinstallation de réfugiés**

#### **Recommandation 1**

**Que le gouvernement du Canada relève ses cibles de réinstallation de réfugiés.**

### **C. Besoin de parrainages privés**

Le Canada a recours aux programmes suivants pour procéder à la réinstallation des réfugiés : le Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG), le Programme de parrainage privé de réfugiés (PPR) et le Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas ou Programme mixte des RDBV, qui est relativement nouveau<sup>49</sup>. Le Comité a entendu plusieurs témoins préconisant le recours au parrainage privé pour la réinstallation de yézidis au Canada. D'ailleurs, sur les 650 yézidis accueillis au pays grâce à l'initiative du gouvernement fédéral, 91 % sont des réfugiés pris en charge par le gouvernement et 9 % des réfugiés parrainés par le secteur privé<sup>50</sup>. Contrairement aux réfugiés pris en charge par le gouvernement, les réfugiés parrainés par le secteur privé reçoivent pendant la première année de leur réinstallation l'aide de leur répondant pour se loger ainsi qu'un soutien social et financier. Le parrainage privé de réfugiés peut aussi être assuré par :

---

47 *Ibid.*, p. 2.

48 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 1000 (Jean-Nicolas Beuze).

49 Le [Programme mixte des réfugiés désignés par un bureau des visas](#) constitue une initiative distincte en vertu de laquelle le gouvernement du Canada et des parrains privés travaillent ensemble pour aider des réfugiés à se réinstaller. C'est le HCR qui désigne les réfugiés pouvant être parrainés au titre de ce programme.

50 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0850 (Dawn Edlund). IRCC a informé le Comité qu'en date du 19 novembre 2017, on comptait 284 cas de réfugiés parrainés par le secteur privé en attente en Iraq. Aucune de ces personnes n'avait été identifiée par les parrains comme étant yézidie, de sorte qu'elles ne faisaient pas partie de l'engagement. IRCC, *Réponse écrite*, « Michelle Rempel-4-2017-11-07 ».



- les signataires d'ententes de parrainage (SEP), qui sont des groupes ayant signé des ententes avec le gouvernement du Canada;
- des groupes constitutifs (GC) : un SEP peut autoriser des GC à parrainer des réfugiés en vertu de son entente et à leur fournir du soutien;
- les groupes de cinq (G5) : ces groupes sont composés de cinq particuliers ou plus, citoyens canadiens ou résidents permanents;
- les répondants communautaires (RC), qui sont des organismes, associations ou sociétés voulant parrainer des réfugiés;
- le Parrainage d'aide conjointe (PAC), qui est assuré par des organismes travaillant en partenariat avec le gouvernement fédéral en vue d'accueillir au Canada des réfugiés ayant des besoins spéciaux.

Des témoins ont plaidé en faveur de l'allègement ou de la suppression des restrictions s'appliquant au parrainage privé de yézidis. Il convient de signaler à ce propos que le plan des niveaux d'immigration publié pour 2018 fixe à 18 000<sup>51</sup> le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé, ce qui représente une augmentation par rapport aux 4 560 réfugiés parrainés par le secteur privé réinstallés en 2014<sup>52</sup>. Lorne Weiss, membre du comité de travail d'Opération Ezra, a expliqué que son organisation cherche plus de SEP n'ayant pas encore atteint leur quota dans des villes où il y a déjà des communautés yézidies bien implantées<sup>53</sup>. Dans son mémoire au Comité, Opération Ezra recommande aussi une augmentation du nombre de SEP parmi les groupes ayant déjà parrainé des réfugiés yézidis<sup>54</sup>. Dans un autre mémoire, Haifa Tawfiq dit que le Canada devrait favoriser le Programme de parrainage privé de réfugiés en levant le plafond imposé aux parrainages privés, et augmenter les niveaux d'immigration afin de permettre à plus d'organismes privés de parrainer un nombre accru de réfugiés<sup>55</sup>. Lorsque le Comité a demandé si le

---

51 IRCC, *Avis – Renseignements supplémentaires – Plan des niveaux d'immigration pour 2018-2020*, Ottawa, 1<sup>er</sup> novembre 2017.

52 IRCC, *Rapport annuel au Parlement sur l'immigration, 2015*.

53 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0850 (Lorne Weiss).

54 Opération Ezra, *Mémoire*, p. 3.

55 Haifa Tawfiq, *Mémoire*, p. 7.

plafond imposé à ces parrainages devait être relevé, cinq témoins ont dit y être favorables<sup>56</sup>.

M. Weiss, qui a dit être d'accord pour que l'on relève ce plafond, a toutefois émis des réserves. Il a expliqué que la limite, dans le nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé, « s'impose d'elle-même », car elle est liée à la capacité de réunir des fonds; il a ajouté : « Je ne voudrais surtout pas [que les groupes comme les yézidis] aient à rivaliser pour des places avec d'autres groupes mieux établis qui ont plus de fonds<sup>57</sup> » pour les parrainages privés. Ainsi, selon M. Weiss, il faudrait reconnaître que certains groupes devraient bénéficier d'un traitement préférentiel<sup>58</sup>.

M<sup>me</sup> Labman a louangé le travail des organismes privés qui se mobilisent pour faciliter la réinstallation des réfugiés, mais s'est dite préoccupée de ce qu'elle a qualifié d'appui improvisé des services de réinstallation privés et du fait que leur rôle consiste à combler les lacunes<sup>59</sup>. Elle a expliqué que s'en remettre toujours plus aux organismes privés risque de créer des différences de traitement entre les réfugiés pris en charge par le gouvernement et ceux parrainés par le secteur privé; elle a également fait remarquer que les projections concernant les niveaux d'immigration pour les trois prochaines années indiquent que les chiffres concernant les parrainages privés vont plus que doubler comparativement à ceux visant les réfugiés pris en charge par le gouvernement. M<sup>me</sup> Labman a insisté sur la nécessité d'évaluer comment cette augmentation pourrait « affecter [la] capacité [des citoyens privés] à combler les lacunes » et a souligné le fait que le soutien du gouvernement ne doit pas commencer à dépendre de facteurs comme le lieu choisi pour la réinstallation ou la force d'un organisme privé<sup>60</sup>.

---

56 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0925 (Dalal Abdallah); CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0930 (Omar Khoudeida); CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0930 (Shannon Smith); CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0930 (Hadji Hesso); CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0930 (Nafiya Naso, membre du comité de travail, Opération Ezra).

57 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0930 (Lorne Weiss).

58 *Ibid.*

59 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 1000 (Shauna Labman).

60 *Ibid.*



Le Comité recommande donc de :

## **Faciliter les parrainages privés**

### **Recommandation 2**

**Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille avec les intervenants compétents pour faciliter le parrainage privé de femmes et d'enfants yézidis; et qu'il traite ces demandes de parrainage en plus des autres demandes que pourront faire les signataires d'ententes de parrainage jusqu'en 2020 en fonction des quotes-parts allouées.**

## **RÉPONSE MULTIDIMENSIONNELLE DU CANADA**

Des témoins bien au fait des crises humanitaires ont affirmé qu'il n'y a pas de solution unique à une situation comme celle à laquelle sont confrontés les yézidis dans le nord de l'Iraq. La réinstallation peut être l'option privilégiée pour certains, tandis que pour d'autres, c'est le retour chez eux, en Iraq. Même si les audiences du Comité avaient pour but de faire le point sur la réinstallation de femmes et d'enfants yézidis au Canada, des témoins ont prévenu que les initiatives de réinstallation doivent aller de pair avec la poursuite de l'aide humanitaire dans le nord de l'Iraq. Matthew Travis Barber, doctorant à l'Université de Chicago dont l'étude porte sur les yézidis, a insisté sur la nécessité de maintenir en Iraq le cœur spirituel de la religion yézidie. M. Barber a déclaré que la stabilité de l'Iraq et l'importance qu'accordent les yézidis à leur terre d'origine ne sont pas seulement primordiales pour ceux qui restent là-bas, mais aussi pour les yézidis qui se réinstallent au Canada<sup>61</sup>. La façon dont le Canada envisage l'aide humanitaire et la réinstallation des yézidis n'a pas que des conséquences sur les personnes concernées; elle a aussi une incidence sur la résilience des yézidis en tant que groupe ainsi que sur la religion yézidie.

M. Barber a qualifié l'émigration des yézidis d'Iraq d'« épée à deux tranchants », faisant remarquer que la réinstallation présente à la fois des avantages et des risques pour la communauté yézidie, et insistant sur la nécessité d'élaborer des stratégies destinées à aider la communauté dans son ensemble sur le long terme<sup>62</sup>. M. Barber recommande donc que les initiatives de réinstallation soient menées de concert avec les mesures prises pour aider les yézidis restés à Sinjar, en Iraq<sup>63</sup>. M. Barber a expliqué que les yézidis ont des opinions partagées sur le bien-fondé de la réinstallation; certains croient qu'ils n'ont aucun

---

61 Matthew Travis Barber, *Mémoire*, p. 1.

62 *Ibid.*

63 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1015 (Matthew Travis Barber).

avenir en Iraq, tandis que d'autres estiment que cela vaut la peine de se battre pour leur patrie. Payam Akhavan, professeur à la Faculté de droit de l'Université McGill, a dit : « [P]ratiquement toutes les personnes avec qui je me suis entretenu ne voulaient pas quitter l'Iraq pour trouver refuge dans d'autres pays », et il a ajouté : « J'ai entendu dire à maintes reprises que les gens voulaient rentrer chez eux<sup>64</sup>. » M. Barber a toutefois déclaré qu'il « est possible de trouver une réponse globale qui respecte les opinions des yézidis des deux côtés du dilemme sur l'émigration et offre une aide solide répondant aux besoins des deux groupes<sup>65</sup> ».

M. Ismail a aussi insisté sur la nécessité de poursuivre l'aide humanitaire en Iraq. Il a demandé que le gouvernement fédéral intervienne pour obtenir la libération de femmes et d'enfants yézidis encore aux mains de Daech, et que le Canada envoie de toute urgence de l'aide humanitaire aux populations déplacées à l'intérieur de l'Iraq<sup>66</sup>. Haider Elias, président de Yazda, a quant à lui proposé que le gouvernement canadien soutienne les organisations non gouvernementales de la région de Sinjar dans leurs efforts de reconstruction des collectivités<sup>67</sup>. Enfin, M. Akhavan a ajouté « qu'il est temps de commencer à songer aux efforts de reconstruction afin de permettre aux personnes déplacées de regagner leur ville ou leur village, si les conditions de sécurité s'y prêtent<sup>68</sup> ».

Depuis la motion adoptée le 25 octobre 2016 à la Chambre des communes, le Canada s'est attaqué au problème yézidi sur deux fronts. Sean Boyd, directeur exécutif, Relations avec le Moyen-Orient, à Affaires mondiales Canada, a expliqué qu'en plus du programme de réinstallation des yézidis au Canada, le gouvernement fédéral vient en aide aux yézidis restés en Iraq. Il a expliqué au Comité la nature de l'engagement actuel du Canada en Iraq, disant que « [g]râce à des programmes pluriannuels dans le cadre de la stratégie du Canada au Moyen-Orient, nous fournissons une aide humanitaire de plus de 150 millions de dollars à l'Iraq pour répondre aux besoins des plus vulnérables, y compris des yézidis<sup>69</sup> ».

M. Boyd a ajouté que le Canada finance le retrait des munitions non explosées et des dispositifs explosifs de circonstance dans le nord de l'Iraq, et qu'il soutient « les initiatives

---

64 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0955 (Payam Akhavan, professeur agrégé, Faculté de droit, Université McGill, à titre personnel).

65 Matthew Travis Barber, *Mémoire*, p. 5.

66 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1025 (Mirza Ismail).

67 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1040 (Haider Elias, président, Yazda).

68 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1040 (Payam Akhavan).

69 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0900 (Sean Boyd, directeur exécutif, Relations avec le Moyen-Orient, ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement).



de règlement des conflits et de réconciliation au niveau communautaire » pour faciliter le retour des personnes déplacées chez elles<sup>70</sup>. Le Canada appuie également les campagnes anti-représailles, ainsi que les institutions qui s'efforcent de régler les litiges relatifs aux terres et aux propriétés dans le nord de l'Iraq. Enfin, le gouvernement participe à la mise sur pied de services de police de proximité en Iraq. M. Boyd a expliqué que le Canada se concentre sur la création d'une police civile, indiquant que cinq agents sont déjà en place en Iraq et qu'on prévoit en déployer jusqu'à 20<sup>71</sup>.

Conscient de la nécessité d'adapter une approche multidimensionnelle pour mettre un terme aux persécutions dont sont victimes les yézidis, le Comité recommande de :

### **Créer les conditions favorables au retour des populations chez elles**

#### **Recommandation 3**

**Que le gouvernement du Canada travaille avec ses partenaires multilatéraux afin d'aider les yézidis déplacés à rentrer chez eux en créant les conditions favorables à leur retour dans le nord de l'Iraq.**

### **DIFFICULTÉS AUXQUELLES SE HEURTENT LES FEMMES ET LES ENFANTS YÉZIDIS DANS LEUR RÉINSTALLATION AU CANADA**

Lorsque les réfugiés pris en charge par le gouvernement arrivent au Canada, ils reçoivent du gouvernement fédéral une aide financière et d'autres services de soutien à l'établissement. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada accorde aux RPG un soutien à la réinstallation au moyen du Programme d'aide à la réinstallation (PAR)<sup>72</sup>, qui est offert par l'intermédiaire d'un réseau de fournisseurs de services. L'aide à la réinstallation prend la forme de services d'orientation de base, habituellement fournis au cours des quatre à six semaines suivant l'arrivée : accueil à l'aéroport, hébergement temporaire, aide à la recherche d'un logement permanent et inscription aux programmes gouvernementaux. L'accès à des services d'établissement comme les cours de langue est maintenu jusqu'à ce que les personnes qui en bénéficient obtiennent la citoyenneté canadienne. Ces services d'établissement sont aussi adaptés aux besoins particuliers des enfants et des jeunes, et prennent la forme de services d'aide à l'établissement dans les écoles, de clubs de loisirs et d'activités artistiques et récréatives<sup>73</sup>. Plus précisément, les services

---

70 *Ibid.*

71 *Ibid.*, 0930 (Sean Boyd).

72 Pour en savoir plus, voir IRCC, « Programme d'aide à la réinstallation », [Aide financière – Réfugiés](#).

73 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 0850 (Dawn Edlund).

personnalisés pour les enfants yézidis sont dispensés avec l'appui de groupes et de programmes spécialisés, comme le centre d'évaluation des besoins en établissement psychosocial d'Aurora, des Newcomers Employment and Education Development Services, à Winnipeg, du programme Travailleurs de l'établissement dans les écoles (TEE) de la Calgary Bride Foundation for Youth et du programme Refugee Child Enhanced Integration de la Calgary Catholic Immigration Society<sup>74</sup>.

Reconnaissant que les survivants de Daech ont subi de graves traumatismes, IRCC travaille avec des partenaires dans les communautés où les réfugiés iront s'établir afin de prévoir l'aide nécessaire à leur réinstallation, notamment des services d'interprétation et du soutien psychologique, matériel et social<sup>75</sup>. Mohamed Al-Adeimi, directeur du Service d'établissement des nouveaux arrivants du South London Neighbourhood Resource Centre, a présenté au Comité le réseau complexe de services mis à la disposition des yézidis réinstallés à London, en Ontario<sup>76</sup>. Il a expliqué qu'avant l'arrivée des femmes et des enfants yézidis, « nous avons constitué une sorte d'équipe d'encadrement avec les ressources que nous permettent les fonds du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration<sup>77</sup> ». M<sup>me</sup> Edlund a fait remarquer qu'IRCC a accordé des fonds aux organismes participant à la réinstallation des femmes et des enfants yézidis<sup>78</sup>, en plus des 21,7 millions de dollars mis de côté pour cette initiative. Le Ministère verse également « des fonds pour que chaque collectivité puisse embaucher un coordonnateur en bien-être et fournir davantage d'aide concrète à chacune des familles<sup>79</sup> ». Qui plus est, le personnel d'IRCC dans les communautés d'accueil rencontre régulièrement le personnel des cliniques, les fonctionnaires provinciaux, les organismes d'établissement et d'autres partenaires clés (p. ex. les conseils ou divisions scolaires) pour s'assurer qu'un continuum approprié de soins est en place pour ces survivants de Daech<sup>80</sup>.

En ce qui concerne les services d'établissement, le South London Neighbourhood Resource Centre s'est concentré sur cinq grandes priorités : les besoins essentiels, l'aide financière, la formation linguistique, les loisirs et les soins de santé mentale, comme l'illustre la

---

74 IRCC, *Réponse écrite*, « Jenny Kwan-1-2017-11-07 ».

75 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0850 (Dawn Edlund).

76 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0855 (Mohamed Al-Adeimi, directeur, Service d'établissement des nouveaux arrivants, South London Neighbourhood Resource Centre).

77 *Ibid.*

78 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0920 (Dawn Edlund); CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0920 (Jean-Marc Gionet, directeur principal par intérim, Opérations de réinstallation, Réseau international, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

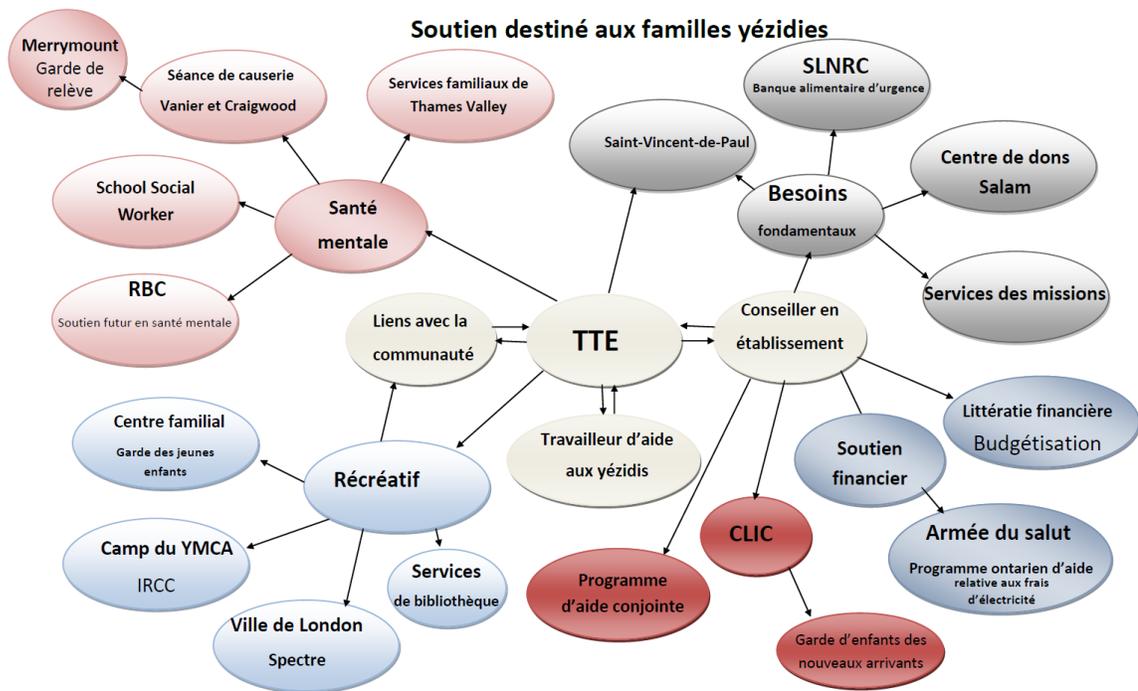
79 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0920 (Dawn Edlund).

80 IRCC, *Réponse écrite*, « Michelle Rempel-5-2017-11-07 ».



figure 1 ci-dessous. Le Centre offre également des séances de sensibilisation<sup>81</sup> au personnel qui s'occupe d'accueillir les réfugiés afin qu'il comprenne mieux les « atrocités et les épreuves qu'ont subies les femmes yézidies et leurs familles<sup>82</sup> ». Selon Louisa Taylor, directrice de Réfugié 613, ce genre de formation est nécessaire, car il facilite le processus d'intégration pour tout le monde<sup>83</sup>.

**Figure 1 – Exemple de réseau de soutien fourni par le South London Neighbourhood Resource Centre pour la réinstallation de femmes et d'enfants yézidis à London, en Ontario**



Note : SLNRC désigne le South London Neighbourhood Resource Centre; RBC, la Banque Royale du Canada; TTE, les travailleurs de l'établissement dans les écoles, et CLIC, les cours de langue pour les immigrants au Canada. « School social worker » se traduit par « travailleur social d'école ».

Source : South London Neighbourhood Resource Centre, *Document d'information*.

81 IRCC a également élaboré et distribué un profil de la population yézidie, contenant des renseignements sur la démographie, la santé et la culture de cette population vulnérable. CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0850 (Dawn Edlund).

82 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0855 (Mohamed Al-Adeimi).

83 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 1010 (Louisa Taylor, directrice, Réfugié 613).

M. Koudeida, employé du London Cross Cultural Learner Centre, a également dressé un portrait complet des services d'établissement qu'offre son organisation. Plus précisément,

la communauté yézidie collabore avec le Cross Cultural Learner Centre de London à pourvoir aux besoins immédiats des nouveaux arrivants, ce qui comprend entre autres les services suivants : l'hébergement temporaire et permanent; l'obtention de documents comme la carte de résident et la carte d'assurance-maladie; les demandes de prestations pour enfants; l'aide fédérale temporaire à la santé et aux nécessités de la vie quotidienne; l'accès aux séances d'information, d'orientation et d'éducation; l'accès aux soins médicaux en collaboration avec notre centre local de services communautaires; une prise en charge spécialisée, intensive et respectueuse des délais; l'évaluation des besoins, la coordination des dossiers, les visites à domicile et l'aiguillage vers de nombreux organismes; le counseling en matière d'établissement et l'accès au counseling provisoire offert sur place; la garde d'enfants sur place; l'évaluation linguistique et l'aiguillage vers les cours de langue pour immigrants au Canada et les cours d'anglais langue seconde; l'adhésion à des groupes sociaux, thérapeutiques, linguistiques et professionnels; le jumelage de familles avec des bénévoles du milieu<sup>84</sup>.

Quoi qu'il en soit, le Comité a appris que malgré cette préparation, les yézidis réinstallés au Canada depuis février 2017 se butent à diverses difficultés. Des témoins ont parlé de problèmes d'isolement, de manque de financement et d'aide pour obtenir des services comme des soins de santé, de l'interprétation ou des cours de langue. Deux témoins ont toutefois rappelé au Comité que les problèmes concernant le logement, les services d'interprétation, l'apprentissage linguistique et la création d'un réseau social ne sont pas « le lot des seuls réfugiés yézidis<sup>85</sup> », et que tous « les réfugiés, peu importe leur provenance, doivent affronter<sup>86</sup> » ces problèmes inhérents à leur réinstallation.

### **A. Lieux de réinstallation des femmes et des enfants yézidis au Canada**

Selon ce qu'a appris le Comité, les femmes et les enfants yézidis accueillis au Canada dans le cadre de l'initiative du gouvernement fédéral se sont installés dans des villes de l'Alberta, du Manitoba et de l'Ontario, mais très rarement dans d'autres provinces. M<sup>me</sup> Edlund a indiqué que 642 réfugiés yézidis pris en charge par le gouvernement se sont établis à London, à Toronto, à Winnipeg et à Calgary, et 165 sont allés vivre dans 14 autres collectivités ailleurs au Canada, comme à Montréal, Moose Jaw, Ottawa, Sherbrooke et Windsor<sup>87</sup>. Elle a ajouté que dès qu'on apprend que de nouveaux arrivants ont des

---

84 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0905 (Omar Koudeida).

85 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 1005 (Shauna Labman).

86 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 1005 (Louisa Taylor).

87 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0910 (Dawn Edlund); IRCC a informé le Comité que les yézidis réinstallés ailleurs qu'à London, Calgary, Toronto, Winnipeg et Lethbridge ne l'ont été qu'à leur demande expresse; IRCC, *Réponses écrites*, « Michelle Rempel-3-2017-11-07 » et « Michelle Rempel-1-2017-11-07 ».



membres de la famille ou des amis au Canada, on s'efforce de les installer près d'eux afin de faciliter leur intégration<sup>88</sup>. M. Koudeida a indiqué que le London Cross Cultural Learner Centre a aidé 12 familles totalisant 46 personnes à quitter Toronto et d'autres villes pour aller s'installer à London en raison du coût de la vie plus abordable et des liens créés avec le milieu<sup>89</sup>.

Pour déterminer où installer les nouveaux arrivants, IRCC a « tenu compte de la présence d'une diaspora yézidie, de services médicaux et psychosociaux, de la disponibilité d'interprètes et d'organismes fournissant des services sociaux et ayant de l'expérience auprès de groupes semblables<sup>90</sup> ». Le Ministère a pris aussi en considération les « conseils de responsables yézidis en Iraq et au Canada, qui ont insisté sur l'importance d'établir des liens avec leur communauté religieuse au Canada, pour permettre la création spontanée de réseaux communautaires entre les familles nouvellement installées<sup>91</sup> ». Hadji Hesso, de l'association yézidie du Manitoba, a ajouté que les femmes et les enfants yézidis ont également été consultés, et qu'ils ont informé IRCC qu'ils voulaient aller dans des communautés yézidies établies au Canada, parce que ce serait ainsi plus facile pour eux de s'intégrer<sup>92</sup>.

M<sup>me</sup> Edlund a expliqué que l'existence d'une communauté yézidie au Canada remonte au précédent mouvement de réinstallation au Canada de 23 000 Iraquiens entre 2009 et 2014, parmi lesquels il y avait des personnes disant être d'origine ethnique et de religion yézidies. Ces personnes ont constitué de petits groupes de diaspora yézidie à London, Toronto, Winnipeg et Calgary<sup>93</sup>. Une priorité a donc été donnée pour réinstaller les femmes et les enfants yézidis dans ces villes et de garder Lethbridge comme destination pour les futurs arrivants<sup>94</sup>. M<sup>me</sup> Edlund a affirmé que ces cinq villes disposent d'infrastructures permettant à ces personnes d'avoir du soutien communautaire et religieux<sup>95</sup>. Dans son mémoire adressé au Comité, M<sup>me</sup> Boldt a demandé qu'IRCC envisage

---

88 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 0850 (Dawn Edlund).

89 CIMM, [Témoignages](#), 30 novembre 2017, 0905 (Omar Koudeida).

90 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 0850 (Dawn Edlund).

91 *Ibid.*

92 CIMM, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 0930 (Hadji Hesso).

93 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 0910 (Dawn Edlund).

94 *Ibid.*, 0850.

95 *Ibid.*, 0910.

de réinstaller des femmes et des enfants yézidis à Edmonton, car elle a mis en place dans cette ville « des équipes de femmes qui sont prêtes à les aider<sup>96</sup> ».

Des témoins ont toutefois attiré l'attention du Comité sur le fait que beaucoup de femmes et d'enfants yézidis qui arrivent au Canada ignorent la présence d'autres yézidis dans le pays<sup>97</sup>. Dans son mémoire, le Projet Abraham, de la Mozuud Freedom Foundation, a affirmé que « le gouvernement ne les met pas en rapport avec les yézidis établis au Canada, ce qui ajoute à leur traumatisme, à leurs craintes et à leur sentiment d'isolement<sup>98</sup> ». Par exemple, M. Hesso a fait remarquer que Lethbridge n'a pas les infrastructures requises pour accueillir des femmes et des enfants yézidis, car « aucune famille yézidie ni aucun yézidi isolé ne vit à Lethbridge aujourd'hui<sup>99</sup> ». M. Weiss a suggéré que l'on brise l'isolement des familles yézidies établies à Winnipeg en les installant « proches les unes des autres, pour que leurs enfants fréquentent les mêmes écoles et que les familles puissent interagir<sup>100</sup> ».

Des témoins ont insisté sur la nécessité de bien choisir où réinstaller les femmes et les enfants yézidis au Canada. M. Barber a affirmé qu'il ne faut pas envoyer « les survivantes à différents endroits d'une même ville; il faut qu'elles se retrouvent dans un même quartier<sup>101</sup> », surtout parce que, croit-il, ces femmes et ces enfants n'ont pas la même capacité de conduire ou d'utiliser les transports en commun que les autres réfugiés réinstallés<sup>102</sup>. Benjamin Chacon, directeur exécutif des services d'interprétation de l'organisme Cultural Interpretation Services for Our Communities, a aussi parlé de la nécessité de développer des liens et des communications entre les lieux de réinstallation, afin de mettre en place les infrastructures et les capacités destinées à offrir aux femmes et aux enfants yézidis des services dans leur langue maternelle<sup>103</sup>.

---

96 Natalie Boldt, *Mémoire*, p. 3.

97 Mozuud Freedom Foundation, *Mémoire*, p. 2; Nadre Atto, *Notes d'allocution*, p. 1.

98 Mozuud Freedom Foundation, *Mémoire*, p. 4.

99 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0930 (Hadji Hesso). IRCC a indiqué qu'en date du 19 novembre 2017, huit réfugiés yézidis pris en charge par le gouvernement s'étaient établis à Lethbridge. IRCC, *Réponse écrite*, « Michelle Rempel-1-2017-11-07 ».

100 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0850 (Lorne Weiss).

101 Matthew Travis Barber, *Mémoire*, p. 9.

102 Matthew Travis Barber, *Mémoire*, p. 8; CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0850 (Shannon Smith, à titre personnel).

103 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0935 (Benjamin Chacon, directeur exécutif, Services d'interprétation, Cultural Interpretation Services for Our Communities).



Par conséquent, le Comité recommande de :

### **Créer de la cohésion entre les communautés**

#### **Recommandation 4**

**Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada donne aux femmes et aux enfants yézidis nouvellement arrivés au pays des informations au sujet des communautés yézidies existant au Canada afin de contribuer à la création d'un réseau de soutien pour les yézidis; et qu'il facilite la réinstallation des femmes et des enfants yézidis dans des secteurs où il y a déjà des communautés yézidies bien implantées, afin d'aider à leur intégration.**

#### **Renforcer les services**

#### **Recommandation 5**

**Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continue de soutenir les fournisseurs de services d'établissement qui viennent en aide aux femmes et aux enfants yézidis dans la mise en commun des ressources et des pratiques exemplaires, particulièrement dans les cinq villes de réinstallation, à savoir London, Toronto, Winnipeg, Calgary et Lethbridge.**

#### **Développer des pratiques exemplaires concernant la réinstallation de groupes vulnérables**

#### **Recommandation 6**

**Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille avec les intervenants compétents et les spécialistes en la matière à l'élaboration d'un guide de pratiques exemplaires sur la réinstallation et l'intégration de groupes vulnérables, à l'intention du secteur de l'établissement.**

## **B. Besoins financiers et en matière de logement**

Le Programme d'aide à la réinstallation, exécuté par l'intermédiaire d'un réseau de fournisseurs de services, propose aux réfugiés pris en charge par le gouvernement des installations d'accueil temporaire ainsi que de l'aide pour la recherche d'un logement permanent. Pour savoir comment procéder pour loger les femmes et les enfants yézidis installés au Canada, IRCC a consulté son homologue allemand, qui a aussi réinstallé des femmes et des enfants yézidis en Allemagne et qui lui a dit de s'attendre à recevoir de

grandes familles de 10 à 12 personnes<sup>104</sup>. M<sup>me</sup> Edlund a toutefois fait remarquer que « les familles nucléaires sont assez petites, deux ou trois personnes<sup>105</sup> ». Elle a ensuite expliqué qu'il y a eu des demandes pour des membres de la famille élargie qui souhaitent venir au Canada vivre avec leurs proches sous un même toit<sup>106</sup>. On recherche donc des logements pouvant accueillir non seulement la famille immédiate, mais aussi les frères et sœurs, les oncles et tantes, les grands-parents et d'autres membres de la famille.

Les réfugiés pris en charge par le gouvernement, dont la réinstallation initiale au pays est entièrement assurée par le gouvernement fédéral, reçoivent une aide financière et du soutien pour s'établir. Il convient de souligner que les soutiens financiers « offerts peuvent s'étendre sur une période maximale d'un an après l'arrivée au Canada, ou jusqu'à ce que le réfugié soit en mesure de subvenir seul à ses besoins, selon ce qui se produit en premier<sup>107</sup> ». M<sup>me</sup> Edlund a informé le Comité qu'il existe « un autre programme, le Programme d'aide conjointe<sup>108</sup>, selon lequel le soutien financier peut durer jusqu'à deux ans dans le cas de familles particulièrement vulnérables<sup>109</sup> ». M. Khoudeida a indiqué que le London Cross Cultural Learner Centre a « repéré des mères monoparentales dont les enfants affrontent des difficultés supplémentaires et ont besoin d'aide à plus long terme<sup>110</sup> ». Le 30 novembre 2017, le London Cross Cultural Learner Centre a pu accueillir deux familles grâce au Programme d'aide conjointe<sup>111</sup>. M<sup>me</sup> Labman a fait valoir qu'« une étude plus vaste en vue de l'expansion et de la promotion du Programme d'aide conjointe constitue une option valable » permettant d'envisager la création de partenariats plus étroits entre le gouvernement et les parrains du secteur privé<sup>112</sup>.

Le Comité a appris également que des femmes et des enfants yézidis se heurtent à plusieurs difficultés d'accès à un logement et à l'aide financière lors de leur réinstallation

---

104 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0925 (Dawn Edlund).

105 *Ibid.*

106 *Ibid.*

107 IRCC, *Obtenir de l'aide du gouvernement – Réfugiés*.

108 Selon IRCC, le *Programme d'aide conjointe* permet à des organismes de conclure des partenariats avec IRCC pour aider à la réinstallation de réfugiés pris en charge par le gouvernement ayant des besoins spéciaux et de leur fournir du soutien pendant une période maximale de 36 mois, dans certains cas.

109 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0940 (Dawn Edlund).

110 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0905 (Omar Khoudeida).

111 London Cross Cultural Learner Centre, *Mémoire*, p. 2.

112 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 1000 (Shauna Labman).



au Canada, notamment en raison du coût de la vie<sup>113</sup>. M<sup>me</sup> Taylor a déclaré que « le manque de logements abordables nous pose beaucoup de problèmes et les réfugiés comptent parmi les principales victimes de cette situation<sup>114</sup> ». M. Ismail a laissé entendre que tous les ordres de gouvernement devraient travailler ensemble « pour leur offrir des logements de l'État<sup>115</sup> ».

M. Ismail a indiqué que le principal défi des femmes et des enfants yézidis réinstallés au Canada est de se trouver un logement permanent. Il a fait remarquer que ces réfugiés « doivent [...] se débrouiller », car les ONG ne les aident qu'en leur fournissant des listes d'appartements<sup>116</sup>. M. Ismail considère que même si la plupart des réfugiés sont dans cette situation, c'est particulièrement difficile pour les yézidis, parce qu'ils doivent essayer de s'en sortir sans « connaître la culture, la langue, les modes de transport<sup>117</sup> ». M. Ismail a expliqué également que lorsqu'une famille emménage dans une nouvelle maison, cela peut prendre « plus de deux semaines avant que le gouvernement lui procure des meubles, y compris des lits<sup>118</sup> ».

D'après des témoins, un revenu mensuel insuffisant et le délai qui s'écoule jusqu'à la réception de la prestation fiscale canadienne fédérale pour enfants font que les familles arrivent à peine à payer leur loyer, leur nourriture et d'autres dépenses avec les fonds qui leur sont alloués<sup>119</sup>. M<sup>me</sup> Rose a expliqué que le paiement de l'allocation canadienne pour enfants est retardé parce qu'il y a toujours « un pépin [puisque le moment venu] la famille reçoit un avis selon lequel le gouvernement attend de recevoir des renseignements sur le revenu de l'époux<sup>120</sup> ». Elle a affirmé devant le Comité que « cela arrive à des veuves en deuil<sup>121</sup> » qui ont subi de lourds traumatismes. Pourtant, selon elle, les prestations pour enfants arrivent généralement « dans les 11 semaines suivant la présentation d'une demande [, mais en] réalité, certaines familles ne voient pas ces paiements pendant une

---

113 CIMM, [Témoignages](#), 30 novembre 2017, 0905 (Omar Khoudeida); Nadre Atto, *Notes d'allocation*, p. 1.

114 CIMM, [Témoignages](#), 30 novembre 2017, 1045 (Louisa Taylor).

115 CIMM, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 1025 (Mirza Ismail).

116 *Ibid.*, 1020.

117 CIMM, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 1020 (Mirza Ismail). Dans un [Mémoire](#) au Comité, le Projet Abraham fait état du manque de soutien accordé aux réfugiés pour trouver un logement permanent, après la période d'hébergement provisoire prévue dans le cadre du Programme d'aide à la réinstallation.

118 CIMM, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 1020 (Mirza Ismail).

119 Mozuud Freedom Foundation, [Mémoire](#), p. 3; CIMM, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 1020 (Mirza Ismail); CIMM, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 0920 (Debbie Rose); Nadre Atto, *Notes d'allocation*, p. 1; Natalie Boldt, [Mémoire](#), p. 3.

120 CIMM, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 0920 (Debbie Rose).

121 *Ibid.*

période pouvant aller jusqu'à six mois<sup>122</sup> ». Le Conseil canadien pour les réfugiés a souligné la nécessité pour des organismes gouvernementaux comme l'Agence du revenu du Canada (ARC) de faire preuve de sensibilité. Il a fait écho aux inquiétudes relatives aux retards de paiement exprimées par M<sup>me</sup> Rose, ajoutant que des familles avaient dû attendre longtemps avant de recevoir l'Allocation canadienne pour enfants, parce que l'ARC enquêtait sur la situation du père, présumé disparu ou décédé. Le Conseil canadien pour les réfugiés a dit aussi que les demandes de preuves à l'appui de la disparition ou de la mort d'un époux peuvent provoquer des traumatismes chez les mères survivantes, qui peuvent s'accrocher à l'espoir que leur époux soit retrouvé vivant, et donc hésiter à signer une déclaration sous serment affirmant qu'il a probablement été tué<sup>123</sup>. COSTI Immigrant Services a exprimé des préoccupations semblables, mais a aussi fait observer qu'en février 2017, l'ARC avait convenu d'accepter des lettres de soutien d'organismes d'établissement au nom de leurs clients<sup>124</sup>.

M. Barber a insisté sur l'importance de loger ces personnes à proximité de ressources éducatives, médicales et thérapeutiques. Il a relaté l'expérience de yézidies réinstallées en Allemagne « qui n'avaient vu le médecin qu'une seule fois en six mois, non pas en raison du manque de disponibilité des médecins, mais plutôt parce qu'elles résidaient loin des services médicaux et qu'elles avaient de la difficulté à s'orienter dans le réseau public de transport en commun<sup>125</sup> ». Shannon Smith a fait la même recommandation et raconté au Comité ce qu'avait vécu la famille Morad, qui s'est installée à Calgary au début du printemps. Elle a expliqué combien il était difficile pour la fille aînée de la famille, âgée de 13 ans, de se rendre à l'école en raison de la distance entre l'établissement scolaire et sa maison.

Elle devait marcher plusieurs coins de rue et prendre deux autobus pour s'y rendre et c'était au-dessus de ses forces. Sa mère et elle ont décidé qu'elle n'aurait plus à subir cela, si bien qu'elle a abandonné l'école après le premier jour [...] Je lui ai demandé si elle voulait aller à l'école. Elle est tombée à genoux en pleurant et m'a dit en tremblant que, oui, elle voulait y aller, mais ne savait pas comment<sup>126</sup>.

M<sup>me</sup> Smith a informé l'école de la situation au nom de la famille, et le directeur a offert le transport en taxi à la fille de 13 ans pour aller à l'école et retourner à la maison<sup>127</sup>.

---

122 *Ibid.*

123 Conseil canadien pour les réfugiés, *Mémoire*, p. 3 et 4.

124 COSTI Immigrant Services, *Mémoire*, p. 6.

125 Matthew Travis Barber, *Mémoire*, 14 novembre 2017, p. 9.

126 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0850 (Shannon Smith).

127 *Ibid.*



Il est essentiel d'offrir aux réfugiés qui arrivent au Canada des logements abordables et des services de proximité, car ces personnes sont parmi les plus vulnérables qui soient. Les femmes et les enfants yézidis réinstallés au Canada peuvent commencer à reconstruire leur vie grâce aux aides en matière de logement et de revenu que leur accorde le gouvernement fédéral.

Par conséquent, le Comité recommande de :

### **Veiller à la proximité des services et offrir des logements abordables**

#### **Recommandation 7**

**Que le gouvernement du Canada reconnaisse que les femmes et les enfants yézidis réinstallés au Canada ne possèdent pas nécessairement les connaissances, les capacités ou les ressources pour obtenir seuls les services; qu'il aide ces personnes à s'établir à proximité de services comme les transports en commun, les établissements d'enseignement, les centres médicaux et les services d'installation; et qu'il travaille avec les gouvernements provinciaux ainsi que les administrations municipales et les fournisseurs de services afin de s'assurer que les femmes et les enfants yézidis réinstallés au pays aient un meilleur accès à des logements abordables.**

### **C. Besoins en matière de soins de santé**

En novembre 2016, durant son étude sur la réinstallation de femmes et de filles yézidies au Canada, le Comité a recueilli le témoignage du D<sup>r</sup> Jan Ilhan Kizilhan, chef du Département de santé mentale et des dépendances à l'Université de formation duale de Baden-Württemberg, en Allemagne. Le D<sup>r</sup> Kizilhan a réalisé des évaluations psychologiques de survivants de Daech en Iraq et a examiné 1 400 femmes et filles yézidies dans le nord de l'Iraq en 2016<sup>128</sup>. Il a expliqué au Comité les traumatismes et les souffrances qu'ont subi les survivants de Daech et les défis importants à relever pour fournir à ces personnes le soutien médical dont elles ont besoin.

Les survivants, ainsi que la communauté yézidie à laquelle ils appartiennent, seront traumatisés pendant des décennies. Les formes de violence comprennent le viol, le harcèlement, la mutilation, l'esclavage, le marquage des victimes au fer chaud et l'assassinat. Le viol est une violente agression de son intimité et peut causer un énorme sentiment d'humiliation et de honte. La plupart des victimes seront atteintes du trouble

---

128 CIMM, *Témoignages*, 17 novembre 2016, 0950 (Jan Ilhan Kizilhan, chef du Département de santé mentale et des dépendances, Université de formation duale, et doyen de l'Institut de psychothérapie et de psychotraumatologie, Université de Dohuk, à titre personnel).

de stress post-traumatique, et connaîtront des problèmes comme la dépression, l'anxiété et des troubles somatiques.

[...]

Il est très difficile pour les thérapeutes, les médecins et les spécialistes de soigner physiquement et psychologiquement les victimes de traumatismes comme les yézidis. À part les difficultés que pose la langue en raison de la migration forcée, mentionnons les problèmes engendrés par les patients et leur perspective culturelle, leur description de la maladie, le recours au mode du récit, les aspects liés au sexe du patient et le traumatisme transgénérationnel<sup>129</sup>.

Dans le cadre des consultations qu'il a menées auprès de son homologue allemand et de partenaires multilatéraux, IRCC a été sensibilisé aux types de soins de santé requis pour accueillir des femmes et des enfants yézidis, et il s'est fait « une idée des services de soutien à l'intégration que les gens utilisent<sup>130</sup> ». M<sup>me</sup> Edlund, d'IRCC, a fait remarquer qu'étant donné les traumatismes profonds auxquels les yézidis réinstallés ont survécu, « il faut mettre en place une foule de services de soutien psychosocial et de santé mentale » et que « [n]os partenaires locaux en matière d'immigration vérifient, en collaboration avec nous, que les services de soutien à l'établissement sont bel et bien disponibles afin d'éviter toute lacune<sup>131</sup> ». Le Ministère a aussi travaillé avec les provinces et les territoires à la mise en place de programmes de services et de soins de santé complémentaires. Pour le gouvernement fédéral, cela voulait dire doter le Programme fédéral de santé intérimaire des moyens permettant d'assurer la disponibilité des services médicaux requis<sup>132</sup>. Par exemple, les services d'interprétation sont couverts par le Programme fédéral de santé intérimaire<sup>133</sup>. IRCC a toutefois fait remarquer qu'il travaille actuellement avec différents intervenants pour que les femmes et les enfants yézidis puissent avoir accès à des services médicaux spécialisés dans leur langue maternelle plutôt qu'en faisant appel à un interprète<sup>134</sup>.

La réinstallation des femmes et des enfants yézidis accueillis au Canada se fait par l'intermédiaire du Programme des réfugiés pris en charge par le gouvernement. Par le fait même, ces personnes acquièrent la résidence permanente, et les provinces où elles

---

129 *Ibid.*

130 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0920 (Dawn Edlund).

131 *Ibid.*, 0905.

132 *Ibid.*, 0920.

133 IRCC, *Réponse écrite*, « Michelle Rempel-4-2017-11-07 ».

134 IRCC, *Réponse écrite*, « Jenny Kwan-2-2017-11-07 ».



s'installent leur offrent une couverture pour les soins de santé primaires<sup>135</sup>. Le Programme fédéral de santé intérimaire du gouvernement fédéral « vient s'ajouter aux services de santé habituels fournis par les provinces<sup>136</sup> ».

Corinne Prince, directrice générale à la Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration d'IRCC, a décrit la collaboration entre les parties intéressées. Elle a déclaré qu'à Calgary,

les organisations locales travaillent de très près – plus que jamais, en fait – avec les autorités sanitaires locales, pas seulement en ce qui a trait à la santé mentale, mais aussi, pour donner un exemple précis [yézidi], pour faire en sorte que les équipes paramédicales locales comprennent les enjeux liés à cette communauté et soient en mesure d'adapter leurs services aux problèmes profondément ancrés<sup>137</sup>.

M<sup>me</sup> Edlund a indiqué qu'en date du 7 novembre 2017, « 636 membres de ce groupe [avaient] accédé aux services offerts dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire, pour la plupart en ce qui a trait aux médicaments et à la santé visuelle<sup>138</sup> ».

## 1. Soutien en santé mentale

Le Comité a appris qu'en général, les réfugiés sont plus susceptibles que le reste de la population d'être exposés à des facteurs sociaux pouvant agir sur le risque de développer un problème ou un trouble de santé mentale<sup>139</sup>. Les femmes et les enfants yézidis réinstallés au Canada ont été confrontés à un ensemble de facteurs qui les rendent vulnérables aux problèmes ou troubles mentaux. Le London Cross Cultural Learner Centre a attiré l'attention du Comité sur le fait que « de nombreuses familles vivent avec des blessures ouvertes, des traumatismes actuels et complexes, car on ne sait pas où se trouvent les membres de leur famille, ils sont portés disparus ou présumés morts aux mains de l'État islamique<sup>140</sup> ».

La Commission de la santé mentale du Canada a ajouté que le stress généré par « le défaut de satisfaire aux attentes culturelles; l'habitude d'éviter de révéler un problème de santé mentale par peur de la honte ou par manque de soutien social touche les immigrants et les

---

135 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 0920 (Dawn Edlund).

136 *Ibid.*, 0940.

137 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 0935 (Corinne Prince, directrice générale, Direction générale des politiques de l'établissement et de l'intégration, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration).

138 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 0945 (Dawn Edlund).

139 Commission de la santé mentale du Canada, [Arguments en faveur de la diversité](#), p. 10.

140 London Cross Cultural Learner Centre, [Mémoire](#), p. 4.

réfugiés de façon disproportionnée; par ailleurs, cela risque de détériorer [...] leurs problèmes de santé mentale<sup>141</sup> ».

Ainsi, le London Cross Cultural Learner Centre a fait valoir qu'« il est difficile de s'installer lorsque les processus de deuil sont difficiles à envisager et encore plus à entreprendre<sup>142</sup> ». C'est pourquoi le Centre a conclu un partenariat avec l'Association canadienne pour la santé mentale afin de mettre à l'essai un programme visant les femmes yézidiennes qui est axé « sur la promotion de l'appartenance, des liens, de la confiance et de la cohésion sociale et [destiné à aider] les femmes dans l'apprentissage d'outils et de stratégies d'adaptation pour appuyer leur réinstallation<sup>143</sup> ». Le Centre travaille aussi en partenariat avec le Merrymount Family Support and Crisis Centre « pour collaborer à un groupe d'art-thérapie pour les enfants yézidis » qui favorise l'expression créative des enfants affectés par des conflits armés et se concentre sur le rétablissement et la résilience<sup>144</sup>. M. Hesso a fait observer qu'il est nécessaire d'offrir du soutien en santé mentale adapté aux enfants. Il a déclaré que bien que les enfants yézidis réinstallés disent aimer l'école, ils ont du mal « à apprendre en raison du traumatisme vécu, qui rend difficiles les apprentissages et la rétention d'information<sup>145</sup> ».

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada aide financièrement les communautés à offrir les services d'un coordonnateur en santé et mieux-être<sup>146</sup>. Le London Cross Cultural Learner Centre en a d'ailleurs profité pour en embaucher deux qui « offrent des services de consultation à court terme et un soutien thérapeutique de groupe. Cependant, faire face aux traumatismes causés par les déplacements forcés et la violence nécessite un soutien et des interventions globales à long terme<sup>147</sup> ».

M<sup>me</sup> Edlund, d'IRCC, a souligné que « jusqu'à maintenant, le nombre de personnes qui ont reçu des services de counseling individuel n'est pas très élevé<sup>148</sup> ». D'après les informations dont dispose Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada, seules cinq personnes ont eu accès à du counseling personnalisé<sup>149</sup> en santé mentale, et 50 réfugiés ont pu se procurer,

---

141 Commission de la santé mentale du Canada, *Arguments en faveur de la diversité*, p. 12.

142 London Cross Cultural Learner Centre, *Mémoire*, p. 4.

143 *Ibid.*

144 *Ibid.*

145 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0900 (Hadji Hesso).

146 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0920 (Dawn Edlund).

147 London Cross Cultural Learner Centre, *Mémoire*, p. 4.

148 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0935 (Dawn Edlund).

149 *Ibid.*, 0940.



grâce au Programme fédéral de santé intérimaire, des médicaments probablement prescrits dans le cadre des mesures de soutien en santé mentale<sup>150</sup>. M<sup>me</sup> Edlund a toutefois rappelé au Comité que les yézidis réinstallés au Canada ont accès aux services médicaux offerts par les provinces et les territoires où ils sont établis, ainsi que par le gouvernement fédéral<sup>151</sup>. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada a fourni au Comité des données du gouvernement fédéral et de l'Association canadienne pour la santé mentale révélant qu'en « pareille situation, les gens qui arrivent au Canada ressentent une certaine euphorie au début, puis les problèmes de santé mentale refont surface dans les 6 à 24 mois après leur arrivée<sup>152</sup> ».

### a. Obstacles à l'accès à du soutien en santé mentale

Selon l'Association canadienne pour la santé mentale, les réfugiés sont moins enclins que la population générale à chercher de l'aide pour régler des problèmes de santé mentale<sup>153</sup>. Certains craignent de le faire en raison des mauvaises expériences qu'ils ont vécues dans leur pays d'origine ou des possibles perceptions négatives dans leur pays d'accueil. La peur d'être considéré comme un fardeau pour la société peut représenter un obstacle de taille quand les préjugés associés à la santé mentale entrent en ligne de compte. Il n'est pas rare de voir des personnes croire que le fait d'avoir des problèmes de santé mentale est une honte, qui rejaillit sur leur famille et l'ensemble de la communauté. Le manque de maîtrise de l'anglais ou du français peut aussi s'avérer un obstacle qui empêche l'accès aux services de santé mentale<sup>154</sup>. Les services sont aussi considérés comme étant incompatibles avec leur culture et inaccessibles en raison des longues listes d'attente, des procédures compliquées et des horaires contraignants. De plus, des problèmes circonstanciels, comme ceux liés au transport, aux coûts, à l'isolement, aux conditions météorologiques et aux priorités concurrentes, peuvent aussi être un frein à la recherche de soins en santé mentale, particulièrement pour les enfants, les femmes et les personnes âgées<sup>155</sup>.

Selon le Projet Abraham, « les réfugiés du Moyen-Orient résistent souvent à l'idée de faire une thérapie pour les aider à guérir leurs traumatismes », et « il faudrait qu'un meilleur programme soit mis en place pour les aider<sup>156</sup> ». M<sup>me</sup> Abdallah a ajouté que le manque de

---

150 *Ibid.*, 0935.

151 *Ibid.*, 0940.

152 *Ibid.*

153 Commission de la santé mentale du Canada, *Arguments en faveur de la diversité*, p. 12.

154 *Ibid.*, p. 13.

155 *Ibid.*

156 Mozuud Freedom Foundation, *Mémoire*, p. 4.

services d'interprétation et de traduction dans la langue maternelle des yézidis, le kurde kurmanji, constitue aussi un obstacle au traitement des troubles de santé mentale<sup>157</sup>.

M<sup>me</sup> Edlund a expliqué qu'IRCC a conscience de la barrière linguistique qui limite l'accès au soutien en santé mentale et que le gouvernement du Canada paie des services d'interprétation et de traduction aux termes du Programme fédéral de santé intérimaire<sup>158</sup>, mais que ces services sont offerts par l'intermédiaire des partenariats locaux en matière d'immigration<sup>159</sup>. Elle a déclaré qu'IRCC a « travaillé avec les communautés yézidies de nos quatre villes de base – qui passeront bientôt à cinq – pour assurer l'accès à des services d'interprétation supplémentaires<sup>160</sup> ». Elle a cité en exemple la Calgary Catholic Immigration Society, qui a embauché un interprète du kurde kurmanji de Winnipeg<sup>161</sup>. L'Ontario Council on Community Interpreting et l'Association de l'industrie de la langue ont insisté sur le fait que de recevoir les services nécessaires en temps voulu et d'une manière appropriée du point de vue linguistique entraînait « une moins grande augmentation des problèmes de santé mentale et physique et une diminution des dépenses à tous les paliers du gouvernement<sup>162</sup> ».

Afin que les survivants de Daech puissent obtenir plus facilement des services de santé mentale, M<sup>me</sup> Smith a recommandé que les femmes et les filles yézidies aient « accès à des soins de santé mentale personnalisés dispensés à domicile et non pas en groupe<sup>163</sup> ». Elle a ajouté :

On parle ici de traumatisme sexuel extrême, même dans le cas d'enfants. Sans le confort de leur maison et l'établissement d'une relation privée, fondée sur la confiance, il est très difficile pour eux d'exprimer l'expérience difficile qu'ils ont vécue. C'est pourquoi, je crois, cette expérience continue de les hanter<sup>164</sup>.

De manière générale, M<sup>me</sup> Taylor, de Réfugié 613, a souligné la nécessité d'investir dans les services de santé mentale pour mieux aider les réfugiés. Se fondant sur son expérience auprès de réfugiés syriens, elle a dit que « se voir délogé contre son gré est un traumatisme

---

157 CIMM, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 0920 (Dalal Abdallah).

158 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 0920 (Dawn Edlund).

159 *Ibid.*

160 *Ibid.*, 0910.

161 *Ibid.*

162 Ontario Council on Community Interpreting, Association de l'industrie de la langue, [Mémoire](#), p. 3.

163 CIMM, [Témoignages](#), 30 novembre 2017, 0930 (Shannon Smith).

164 *Ibid.*



en soi, sans égard au reste<sup>165</sup> ». Elle a recommandé que l'on investisse « dans un soutien psychologique créatif et souple qui puisse contrecarrer la stigmatisation culturelle à chercher du soutien<sup>166</sup> ». M. Barber et M<sup>me</sup> Boldt ont rappelé que tous les survivants de Daech doivent avoir accès à de meilleures ressources en santé mentale<sup>167</sup>.

Par conséquent, le Comité recommande de :

### **Renforcer le soutien et l'accès aux services en santé mentale**

#### **Recommandation 8**

**Que le gouvernement du Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, la Commission de la santé mentale du Canada et tous les partenaires compétents pour investir dans l'amélioration du soutien en santé mentale destiné à tous les réfugiés réinstallés au pays; et qu'il travaille à ce que les femmes et les enfants yézidis aient un meilleur accès à du soutien en santé mentale dans leur langue maternelle lorsqu'ils obtiennent des services dans le cadre du Programme fédéral de santé intérimaire.**

#### **D. Services d'interprétation**

Afin de permettre aux réfugiés réinstallés au Canada d'obtenir les services dont ils ont besoin dès leur arrivée au pays, il faut mettre à leur disposition des services d'interprétation et de traduction appropriés de soutien à l'établissement<sup>168</sup>. Pourtant, des témoins ont déclaré que lorsque les femmes et les enfants yézidis demandent des services d'établissement, ils font face à un manque de ressources en interprétation dans leur langue maternelle, le kurde kurmanji.

Nadre Atto, réfugiée yézidie et mère de cinq enfants, a expliqué au Comité que lorsqu'elle est arrivée au Canada, elle n'avait pas accès à des services d'interprétation en kurde kurmanji. Elle a dit avoir eu de la chance que son frère parle l'arabe et puisse communiquer avec les autorités et les organismes d'établissement grâce à un interprète<sup>169</sup>. Selon M. Ismail, représentant la Yezidi Human Rights Organization, cela constitue un problème, surtout pour les femmes et les enfants yézidis, parce que faire appel à des interprètes qui

---

165 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 1005 (Louisa Taylor).

166 *Ibid.*

167 Matthew Travis Barber, *Mémoire*, p. 5; Natalie Boldt, *Mémoire*, p. 4.

168 CIMM, *Témoignages*, 7 novembre 2017, 0850 (Dawn Edlund).

169 Nadre Atto, *Notes d'allocution*, p. 1.

parlent l'arabe a pour effet d'« accentuer leur confusion et leurs craintes. Certains pensaient même être retombés aux mains de Daech<sup>170</sup> ». M<sup>me</sup> Smith a dit également au Comité que l'arabe déclenche des réactions chez la jeune yézidie qu'elle aide à Calgary, « parce que ses ravisseurs parlaient arabe<sup>171</sup> ». M<sup>me</sup> Smith a ajouté que la jeune fille « a tendance à éviter les enfants arabes », lorsqu'elle est à l'école, pour les mêmes raisons<sup>172</sup>.

M. Chacon, de Cultural Interpretation Services for Our Communities, a fait remarquer que le fait de ne pas offrir des services d'interprétation en kurde kurmanji aux yézidis réinstallés au Canada, « c'est une insulte à leur endroit, d'une certaine manière<sup>173</sup> ». Il est erroné de penser que les yézidis parlent arabe parce qu'ils « viennent des frontières d'Iraq et de Syrie<sup>174</sup> ». M. Chacon a déclaré qu'il fallait mieux informer les fournisseurs de services afin qu'ils se dotent des ressources linguistiques adéquates pour venir en aide aux femmes et aux enfants yézidis<sup>175</sup>. Il a aussi recommandé que les organismes d'établissement se partagent les ressources en interprétation pour offrir des services à ces femmes et ces enfants dans leur langue maternelle<sup>176</sup>.

M. Chacon a également indiqué au Comité que le kurde kurmanji se décline en pas moins de 12 dialectes dont certains ont une forme orale uniquement, d'où la difficulté de se doter de ressources en interprétation ou en traduction<sup>177</sup>. Il a fait remarquer que son organisme évalue le niveau de connaissance du kurde kurmanji de leurs interprètes, mais à cause des différents dialectes, il faudrait procéder à de nouvelles évaluations pour s'assurer que les interprètes les maîtrisent bien<sup>178</sup>. L'organisme Cultural Interpretation Services for Our Communities doit souvent recruter, former et évaluer des interprètes dans des langues rares. Il trouve les interprètes et s'assure « qu'ils ont la compétence nécessaire pour être en mesure de fournir les services dans la collectivité<sup>179</sup> ». Il leur donne également la formation nécessaire pour « veiller à ce qu'ils respectent les protocoles que nous avons mis en place au Canada [et doit] élaborer le vocabulaire dans différents domaines comme

---

170 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 1020 (Mirza Ismail).

171 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0930 (Shannon Smith).

172 *Ibid.*

173 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0935 (Benjamin Chacon).

174 *Ibid.*

175 *Ibid.*, 0945.

176 *Ibid.*, 0935.

177 *Ibid.*, 0945.

178 *Ibid.*, 0935.

179 *Ibid.*, 0910.



en médecine, en droit et en environnement social<sup>180</sup> ». Ce processus requiert beaucoup de ressources et de temps et n'est pas toujours réalisable pour un organisme local comme le Cultural Interpretation Services for Our Communities<sup>181</sup>; en effet, il « faudrait un certain appui de la collectivité<sup>182</sup> » pour ce genre d'organisme. M. Chacon a toutefois fait remarquer que la formation est dispensée en ligne, ce qui la rend accessible et permet de renforcer les capacités partout au Canada<sup>183</sup>.

Andrew Clifford, directeur, Maîtrise en interprétation de conférence au Collège universitaire Glendon de l'Université York, ne forme pas des interprètes en kurde kurmanji, mais sait combien il est difficile de trouver des candidats qualifiés pour devenir interprètes. Il a expliqué que ceux qui s'inscrivent à un programme de formation en interprétation doivent très bien maîtriser leurs langues de travail. Les interprètes ne sont pas formés pour parler, mais plutôt pour interpréter une autre langue<sup>184</sup>. Il a ajouté qu'il s'agit d'une compétence spécialisée ne pouvant être exercée que par des gens formés ou qualifiés, particulièrement lorsqu'il faut intervenir dans des situations où les gens vivent des bouleversements majeurs, comme quand ils doivent subir une chirurgie ou faire une demande de réinstallation<sup>185</sup>.

M. Khoudeida a fait part au Comité de l'expérience du London Cross Cultural Learner Centre, où 10 personnes ont été formées pour servir d'interprètes aux yézidis réinstallés au Canada. Il a indiqué qu'il y avait des femmes spécialement formées pour travailler auprès des femmes et des filles yézidies qui doivent consulter un médecin ou être suivies par un spécialiste. Le London Cross Cultural Learner Centre a pris l'initiative de chercher et de former des interprètes « dès que l'annonce a été faite cette année » au sujet de la réinstallation de survivants de Daech<sup>186</sup>. M. Khoudeida a reconnu qu'il faut « former davantage de yézidis qui parlent un langage direct pour [...] venir en aide » aux yézidis réinstallés<sup>187</sup>. Il a également suggéré que lorsque la situation le permet, il faudrait offrir

---

180 *Ibid.*

181 *Ibid.*

182 *Ibid.*

183 *Ibid.*

184 CIMM, *Témoignages*, 5 décembre 2017, 0900 (Andrew Clifford, directeur, Maîtrise en interprétation de conférence, Collège universitaire Glendon à l'Université York, à titre personnel).

185 *Ibid.*, 0930.

186 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0940 (Omar Khoudeida).

187 *Ibid.*, 0925.

l'interprétation par téléphone pour combler les écarts de services qu'il peut y avoir d'un lieu de réinstallation à un autre<sup>188</sup>.

Lola Bendana, directrice auprès de la Multi-Languages Corporation, a parlé au Comité d'une stratégie qui permettrait d'accroître le nombre d'interprètes dans des langues peu répandues, comme le kurde kurmanji. Elle a proposé que l'on forme des réfugiés pour qu'ils deviennent interprètes, une initiative mise à l'essai par quelques organismes d'établissement de Toronto. Mais pour cela, les réfugiés doivent acquérir des compétences professionnelles en anglais ou en français et soigner leurs propres « traumatismes pour pouvoir bien travailler comme interprètes<sup>189</sup> ».

M<sup>me</sup> Smith a dit qu'il « faudrait offrir des services d'interprétation qui s'étendent sur plus de six mois, puisque les problèmes de communication se répercutent sur tous les autres aspects, comme, par exemple sur les services de transport et les soins de santé mentale<sup>190</sup> ». M<sup>me</sup> Bendana a ajouté que dans « les groupes de réfugiés ayant des besoins importants, un immigrant qui reçoit les services d'un interprète professionnel rapidement aura un moins grand besoin en soins de santé. Il aura aussi moins de problèmes de santé mentale et coûtera moins cher à tous les paliers du gouvernement<sup>191</sup> ».

Par conséquent, le Comité recommande de :

### **Prévoir les besoins en interprétation**

#### **Recommandation 9**

**Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada prévoie les besoins en matière de ressources linguistiques dans ses initiatives de réinstallation, et mette à la disposition des nouveaux arrivants des services d'interprétation professionnels dans leur langue maternelle.**

---

188 *Ibid.*

189 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 1035 (Lola Bendana, directrice, Multi-Languages Corporation).

190 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0930 (Shannon Smith). IRCC a déclaré toutefois que les services de traduction et d'interprétation ne prennent pas fin au bout de six mois. IRCC, *Réponse écrite*, « Michelle Rempel-2-2017-11-07 ».

191 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0955 (Lola Bendana).



## Développer des services d'interprétation communautaire

### Recommandation 10

**Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada travaille avec les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi qu'avec les administrations municipales et les associations professionnelles d'interprètes et de traducteurs, afin de développer des ressources en interprétation communautaire et de veiller à ce que ces services d'interprétation professionnels soient offerts aux nouveaux arrivants qui en ont besoin.**

### E. Apprentissage linguistique

Actuellement, les femmes et les enfants yézidis sont réinstallés dans des villes où la population est majoritairement anglophone. L'un des services d'établissement les plus courants est la formation linguistique, qui est offerte aux réfugiés depuis leur arrivée en sol canadien jusqu'à leur obtention de la citoyenneté canadienne. Des témoins ont fait remarquer que les femmes et les enfants yézidis apprennent l'anglais, mais éprouvent certaines difficultés.

Le London Cross Cultural Learner Centre a expliqué que des problèmes circonstanciels, comme ceux liés à la garde des enfants, aux rendez-vous médicaux et au transport, représentent des obstacles pour les femmes yézidiennes qui veulent suivre des cours d'anglais<sup>192</sup>. M. Khoudeida a dit toutefois que les réfugiés yézidis établis à London assistent aux cours et apprennent la langue<sup>193</sup>. Selon lui, ces gens « apprennent l'anglais. C'est là leur premier objectif<sup>194</sup> ». M. Hesso a ajouté que les yézidis réinstallés à Winnipeg suivent les cours d'anglais et « semblent mieux s'en tirer au sein de groupes de conversation, où ils créent des liens et nouent des relations avec les autres<sup>195</sup> ». L'Association des yézidis du Manitoba a incité les organismes de réinstallation à trouver des façons créatives d'enseigner l'anglais comme langue seconde afin de faciliter l'acquisition de la langue<sup>196</sup>. Selon le Projet Abraham, il faut aussi donner aux membres de la communauté yézidie des occasions de converser en anglais, et cela inclut les yézidis réinstallés qui ne peuvent suivre la formation linguistique régulière<sup>197</sup>.

---

192 London Cross Cultural Learner Centre, *Mémoire*, p. 5.

193 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0940 (Omar Khoudeida).

194 *Ibid.*

195 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0900 (Hadji Hesso).

196 *Ibid.*

197 Mozuud Freedom Foundation, *Mémoire*, p. 3.

Le London Cross Cultural Learner Centre a fait observer que l'un des principaux obstacles qui demeure dans la communauté yézidie est l'acquisition de la langue.

Ceci est d'autant plus important que les expériences de violence et de traumatismes liés au sexe sont nombreuses [ce qui nécessite des] interventions ciblées pour l'emploi [...] [et peut mener à des] reconfigurations et des réorganisations de certaines de ces unités familiales. Par exemple, de nombreux enfants et adolescents jouent un rôle accru en tant que navigateurs, interprètes et décideurs<sup>198</sup>.

M. Barber a indiqué que « l'acquisition de nouvelles compétences linguistiques [...] constituera la première étape d'un processus permettant à de nombreuses femmes et filles de profiter à l'avenir de précieuses thérapies psychologiques<sup>199</sup> ».

M<sup>me</sup> Abdallah a témoigné devant le Comité de la détermination d'une yézidie réinstallée à London, en Ontario, qui veut apprendre l'anglais. Cette femme suit une formation en anglais langue seconde. Selon M<sup>me</sup> Abdallah, « elle veut apprendre l'anglais et se faire la voix de ceux qui n'en ont pas », malgré les souffrances et les difficultés qu'elle a connues et qu'elle éprouve encore<sup>200</sup>. M<sup>me</sup> Smith a raconté au Comité l'histoire d'une femme yézidie, qui est chef de la famille Morad réinstallée à Calgary. Elle a expliqué qu'au cours des sept derniers mois, elle n'avait noté pratiquement aucun progrès dans la capacité d'apprendre l'anglais de cette femme. Pourtant, « elle a pris des cours. Elle les a suivis assidûment et elle a fait de grands efforts, mais je pense que le stress et les traumatismes l'empêchent tout simplement d'apprendre l'anglais<sup>201</sup> », a-t-elle conclu. Fariborz Birjandian, de la Calgary Catholic Immigration Society, a dit toutefois au Comité que son organisme venait en aide à la famille Morad et que, de son point de vue, cette famille faisait preuve de résilience et avait réalisé des progrès considérables depuis son arrivée au Canada<sup>202</sup>.

En général, les réfugiés, les personnes protégées et les résidents permanents peuvent prendre gratuitement des cours de français ou d'anglais. IRCC finance depuis 1992 le programme « Cours de langue pour les immigrants au Canada » (CLIC), et ce, pour les deux langues officielles<sup>203</sup>. Le Comité est conscient de l'importance de l'apprentissage des langues officielles du Canada et recommande donc de :

---

198 London Cross Cultural Learner Centre, *Mémoire*, p. 5.

199 Matthew Travis Barber, *Mémoire*, p. 8.

200 CIMM, *Témoignages*, 9 novembre 2017, 0905 (Dalal Abdallah).

201 CIMM, *Témoignages*, 30 novembre 2017, 0850 (Shannon Smith).

202 Calgary Catholic Immigration Society, *Mémoire*, p. 1.

203 IRCC, *Cours de langue financés par le gouvernement du Canada*.



## Favoriser l'apprentissage linguistique

### Recommandation 11

**Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada continue d'appuyer la formation linguistique de tous les réfugiés.**

### NÉCESSITÉ DE RÉUNIR LES FAMILLES

L'un des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* est « d'encourager l'autonomie et le bien-être socioéconomique des réfugiés en facilitant la réunification de leurs familles au Canada<sup>204</sup> ». La réunification familiale pour les réfugiés se fait essentiellement en vertu de la disposition relative au « délai prescrit d'un an<sup>205</sup> » selon laquelle tant les réfugiés pris en charge par le gouvernement que ceux parrainés par le secteur privé ont la possibilité de faire venir au Canada époux ou épouses, conjoints de fait, enfants à charge et leurs enfants à charge pendant la première année suivant leur arrivée au Canada. Les réfugiés réinstallés ont le droit de demander la réunification familiale avec des membres de la famille immédiate pendant leur première année au Canada. Même si les membres de la famille en question ne sont pas tenus d'être eux-mêmes des réfugiés de plein droit, ils doivent avoir été déclarés sur la demande initiale du demandeur principal.

Il peut toutefois arriver que des femmes et des enfants yézidis aient laissé derrière eux des membres de la catégorie du regroupement familial pour des raisons indépendantes de leur volonté, comme à cause de violences ou parce que Daech les a gardés captifs<sup>206</sup>. M. Hesso a mentionné l'exemple d'un garçon yézidi qui a retrouvé sa mère au Canada en août 2017. Il a expliqué que ce garçon avait été fait prisonnier par Daech en 2014 et qu'il avait été retrouvé vivant en juillet 2017<sup>207</sup>. Sa mère était arrivée à Winnipeg en février 2017, mais ignorait que son fils était toujours en vie. Après avoir vu des photos de la bataille de

---

204 [\*Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés\*](#) (LIPR), L.C. 2001, ch. 27, al. 3(2)f).

205 IRCC, [\*Demande de traitement visant les membres de la famille selon la disposition relative au délai prescrit d'un an\*](#). Le délai prescrit d'un an pour réunir des membres de la famille ne s'applique qu'aux personnes qui ont immigré au Canada à titre de réfugiés au sens de la Convention outre-frontières ou de personnes protégées à titre humanitaire outre-frontières.

206 CIMM, [\*Témoignages\*](#), 9 novembre 2017, 0905 (Dalal Abdallah); CIMM, [\*Témoignages\*](#), 9 novembre 2017, 0900 (Hadji Hesso); CIMM, [\*Témoignages\*](#), 30 novembre 2017, 0850 (Shannon Smith); CIMM, [\*Témoignages\*](#), 5 décembre 2017, 0915 (Nadre Atto, à titre personnel).

207 CIMM, [\*Témoignages\*](#), 9 novembre 2017, 0900 (Hadji Hesso).

Mossoul, elle a reconnu son fils et entrepris toutes les démarches possibles pour que celui-ci vienne la rejoindre au Canada<sup>208</sup>.

M<sup>me</sup> Rose a affirmé toutefois que les yézidis croient souvent que leurs proches sont morts, et ils ne les déclarent pas dans la demande du requérant principal. Elle a ajouté que dans ces cas-là, la disposition relative au délai prescrit d'un an implique de « devoir passer au travers d'un processus interminable qui pourrait prendre des années » pour prouver que les personnes parrainées sont des membres de la famille admissibles en vertu du programme<sup>209</sup>. COSTI Immigrant Services a expliqué qu'en plus de ne pas être déclarés sur les documents officiels, il n'est pas rare que des membres de la famille qu'on croit disparus ou décédés soient localisés après le délai prescrit d'un an, ce qui laisse peu de possibilités de réinstallation pour ces personnes, autres que la demande pour motifs d'ordre humanitaire, qui non seulement coûte cher, mais exige aussi normalement de retenir les services d'un avocat<sup>210</sup>.

Concernant la réunification familiale pour les femmes et les enfants yézidis réinstallés au Canada, M<sup>me</sup> Edlund a expliqué au Comité qu'IRCC avait demandé au HCR d'inclure autant que possible les membres de la famille élargie dans les cas qu'il lui soumet<sup>211</sup>, ce que le HCR a fait; de sorte que ces personnes sont prises en compte dans l'initiative globale de réinstallation des femmes et des enfants yézidis au Canada. M<sup>me</sup> Edlund a ajouté qu'IRCC cherche actuellement à savoir « si des membres de la famille qui étaient peut-être en captivité et qui ont été relâchés peuvent être transférés rapidement ici au Canada pour que les familles soient réunies<sup>212</sup> ».

Plusieurs autres témoins ont cependant déclaré au Comité qu'il fallait en faire plus pour réunir les familles yézidies victimes de persécutions et frappées par la guerre. M<sup>me</sup> Atto a dit au Comité : « Tout ce que je souhaite, c'est que vous fassiez venir plus de familles yézidies ici, au Canada, pour les aider, parce que la situation là-bas » est terrible<sup>213</sup>. Elle a aussi demandé que son frère, sa sœur et sa mère puissent venir la rejoindre, car ils n'ont

---

208 Karen Pauls, « [Tearful reunion as Yazidi boy arrives in Winnipeg](#) », *CBC News*, 17 août 2017 [DISPONIBLE EN ANGLAIS SEULEMENT].

209 CIMM, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 0920 (Debbie Rose).

210 COSTI Immigrant Services, [Mémoire](#), p. 5.

211 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 0925 (Dawn Edlund). IRCC a demandé également au HCR de s'assurer que ces personnes n'étaient pas aiguillées vers de nombreux pays de réinstallation et que les membres d'une même famille n'étaient pas réinstallés dans des pays différents. IRCC, *Réponse écrite*, « Michelle Rempel-7-2017-11-07 ».

212 CIMM, [Témoignages](#), 7 novembre 2017, 1015 (Dawn Edlund).

213 CIMM, [Témoignages](#), 5 décembre 2017, 0915 (Nadre Atto).



pas pu la suivre quand elle a été réinstallée au Canada<sup>214</sup>. M. Hesso a expliqué que les yézidis nouvellement installés au pays parlent souvent des membres de leur famille toujours en Iraq<sup>215</sup>. M<sup>me</sup> Abdallah a plaidé en faveur d'« un programme permettant aux yézidis de renouer avec les membres de leur famille restés là-bas, puis de les faire venir au Canada pour réunir la famille<sup>216</sup> ». M. Weiss a fait valoir que le fait d'accorder la priorité à la réunification familiale joue un rôle important dans la réussite de l'intégration<sup>217</sup>, et M. Hesso a ajouté que les grandes familles semblent s'adapter plus rapidement à leur nouvelle vie que les personnes seules ou les petites familles<sup>218</sup>. M. Barber a insisté quant à lui sur la nécessité de faire plus d'efforts pour regrouper les familles, à la lumière de l'expérience allemande en matière de réinstallation des réfugiés<sup>219</sup>.

M<sup>me</sup> Labman a dit « que l'on assiste à un effet d'entraînement », car des yézidis réinstallés au Canada travaillent pour faire venir ici des membres de la famille élargie<sup>220</sup>. Selon elle, la réunification familiale des femmes et des enfants yézidis « se concrétisera avec des parrainages privés, même si le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés a affirmé qu'il recevait, directement de la part des ONG canadiennes, des noms qui se retrouveraient dans le Programme des réfugiés [pris en charge] par le gouvernement<sup>221</sup> ».

Par conséquent, le Comité recommande de :

### **Favoriser la réunification des familles**

#### **Recommandation 12**

**Qu'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada aide à la réunification des familles des survivants de Daech en songeant à prolonger indéfiniment le délai prescrit d'un an, afin de permettre à ces personnes de faire venir ici des membres de leur famille immédiate retrouvés vivants; et qu'il continue d'accélérer le traitement des demandes de membres de la famille immédiate.**

---

214 *Ibid.*, 0920.

215 CIMM, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 0900 (Hadji Hesso).

216 CIMM, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 0905 (Dalal Abdallah).

217 CIMM, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 0855 (Lorne Weiss).

218 CIMM, [Témoignages](#), 9 novembre 2017, 0855 (Hadji Hesso).

219 Matthew Travis Barber, [Mémoire](#), p. 9.

220 CIMM, [Témoignages](#), 30 novembre 2017, 1005 (Shauna Labman).

221 *Ibid.*

En conclusion, le Comité tient à remercier les personnes, les organismes locaux et internationaux ainsi que les ministères qui ont contribué à la réinstallation de femmes et d'enfants yézidis au Canada. Les témoignages recueillis ont permis au Comité de mieux comprendre le travail et les problèmes quotidiens des services de réinstallations au pays.





<b>Organismes et individus</b>	<b>Date</b>	<b>Réunion</b>
<b>Yezidi Human Rights Organization-International</b> Mirza Ismail, fondateur et président Section Canada	2017/11/09	83
<b>À titre personnel</b> Omar Khoudeida Shauna Labman, professeure adjointe University of Manitoba Shannon Smith	2017/11/30	88
<b>Cultural Interpretation Services for Our Communities</b> Benjamin Chacon, directeur exécutif Services d'interprétation Rania Tabet, gestionnaire des services Services d'interprétation et de traduction		
<b>Multi-Languages Corporation</b> Lola Bendana, directrice		
<b>Réfugié 613</b> Louisa Taylor, directrice		
<b>South London Neighbourhood Resource Centre</b> Mohamed Al-Adeimi, directeur Service d'établissement des nouveaux arrivants		
<b>À titre personnel</b> Nadre Atto Andrew Clifford, directeur, Maîtrise en interprétation de conférence Collège universitaire Glendon à l'Université York Aveen Ismail Lobat Sadrehashemi, avocate	2017/12/05	89
<b>Mozuud Freedom Foundation</b> Gary Rose, directeur des communications Project Abraham Debbie Rose, gestionnaire Project Abraham		

## **ANNEXE B LISTE DES MÉMOIRES**

---

### **Organismes et individus**

---

**Association de l'industrie de la langue**

**Barber, Matthew Travis**

**Boldt, Natalie**

**Calgary Catholic Immigration Society**

**Conseil canadien pour les réfugiés**

**COSTI Immigrant Services**

**London Cross Cultural Learner Centre**

**Mozuud Freedom Foundation**

**Mozuud RSVP**

**One Free World International**

**Ontario Council on Community Interpreting**

**Operation Ezra**

**Tawfiq, Haifa**

**Yazda**



# DEMANDE DE RÉPONSE DU GOUVERNEMENT

Conformément à l'article 109 du Règlement, le Comité demande au gouvernement de déposer une réponse globale au présent rapport.

Un exemplaire des *procès-verbaux* pertinents (réunions n<sup>os</sup> 82, 83, 88, 89, 95, 96 et 99) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,  
Robert Oliphant



**Rapport complémentaire de l'Opposition officielle de Sa Majesté  
Le Parti conservateur du Canada  
Document d'information sur les enjeux liés à la réinstallation des femmes et des  
filles yézidi**

*Larry Maguire, député de Brandon – Souris*

*Michelle Rempel, députée de Calgary Nose Hill*

*David Tilson, député de Dufferin-Caledon*

---

Je veux tous que vous oubliiez ces costumes pour un instant — juste un instant —, et que vous imaginiez un moment la douleur et la souffrance des yézidis. À l'instant où nous parlons, il y a une fille qui crie à l'aide. En tant que fière Canadienne, je vous supplie d'ouvrir vos cœurs et vos portes aux yézidis.<sup>1</sup>

Il faut accorder au gouvernement que la réinstallation des yézidis nécessitait une nouvelle façon de penser et de faire les choses. Pour pouvoir identifier les yézidis, le gouvernement a dû surmonter les problèmes techniques de la réinstallation des personnes déplacées à l'intérieur du pays, chose que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCRNU) ne fait pas habituellement. Cela posait un problème, car le Canada dépend principalement du HCRNU pour dresser ses listes de réinstallation des réfugiés. Surmonter cet obstacle était la première étape à franchir.

Pourtant, le gouvernement avait donné l'impression qu'il élaborerait un programme spécial pour les yézidis en raison de leurs traumatismes spécifiques et profonds une fois arrivés au Canada. Le ministère d'État de Baden-Württemberg, en Allemagne, qui a été le premier à élaborer un tel programme, a partagé ses meilleures pratiques avec le gouvernement canadien en 2016.<sup>2</sup> Quand ils ont témoigné en comité, des représentants d'Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada n'ont pas pu expliquer comment leur plan de réinstallation des yézidis différait de quelque façon que ce soit des plans pour les autres groupes de réfugiés.<sup>3</sup> Cela a de quoi rendre perplexe puisqu'à la même rencontre, on a reconnu que les yézidis vivaient d'immenses souffrances, comme l'a expliqué Sean Boyd, le directeur exécutif des Relations avec le Moyen-Orient au ministère des Affaires étrangères, du Commerce et du Développement :

Les yézidis font l'objet d'atrocités horribles aux mains de Daesh. Selon la Commission d'enquête internationale indépendante sur la République arabe syrienne des Nations Unies, ces actes de violence constituent un génocide. Les membres de la communauté

---

<sup>1</sup> CIMM, [Témoignage](#), 9 novembre 2017, 0915 (Dalal Abdallah).

<sup>2</sup> CIMM, [Témoignage](#), 22 novembre 2016, 1015 (D<sup>r</sup> Michael Blume).

<sup>3</sup> CIMM, [Témoignage](#), 7 novembre 2017, 0905, (Dawn Edlund).

yézidie nous ont dit qu'ils ne se sentent pas en sécurité et qu'ils continuent à craindre les cellules dormantes de Daesh et d'autres formes d'extrémisme religieux.<sup>4</sup>

Les rencontres du Comité sur la réinstallation des yézidis étaient une occasion d'identifier des succès et les échecs de cette initiative, de concevoir et de comprendre les meilleures pratiques et d'améliorer la situation des yézidis. Cependant, le rapport du Comité n'atteint pas ces objectifs. Nous espérons que ce rapport complémentaire comblera les lacunes.

### **Interprétation**

On a dit au Comité que la disponibilité et l'accessibilité des services d'interprétation étaient un problème pour les yézidis réinstallés. COSTI Immigrant Services a dit au Comité que parmi les yézidis avec qui l'organisme travaille à Toronto, « deux tiers parlent divers degrés d'arabe, mais préfèrent communiquer en kurmanji. L'autre tiers parle seulement kurmanji ». <sup>5</sup> COSTI a tenté de trouver de nouveaux interprètes en kurmanji pour faciliter la réinstallation, mais ne peut satisfaire à la demande. Cela a des conséquences négatives sur la capacité d'intégration des nouveaux arrivants. COSTI a souligné qu'il n'y a pas de spécialistes de santé mentale qui parlent kurmanji dans la RGT, et qu'il y a des listes d'attente pour les services en arabe. <sup>6</sup> Sans accès à ces services essentiels, le Canada n'aide pas les yézidis à s'intégrer.

Il faut également tenir compte du traumatisme des yézidis dans le cadre des services d'interprétation. Plus précisément, on peut supposer que les yézidis ne veulent pas ou ne peuvent pas communiquer en arabe. On a dit au Comité que pour certains yézidis, le fait de rencontrer des traducteurs gouvernementaux qui parlent arabe au Canada accentuait leur confusion et leur peur. Certains ont même « pensé qu'ils étaient retombés entre les mains de Daesh » parce que c'est la langue de leurs anciens ravisseurs. <sup>7</sup>

Il faut également souligner que les interprètes doivent être agréés, car il a été dit en privé que les interprètes ne traduisent pas les désirs des gens avec exactitude.

### **Soutien à la santé mentale**

Les survivants du génocide des yézidis vivent un traumatisme inimaginable. Nombre des réfugiés réinstallés au Canada ont assisté au meurtre de leur famille immédiate, ont fait l'objet de viols et de torture, et ont été sujets à une discrimination et une déshumanisation. COSTI a souligné que quand le financement d'un réfugié au titre du Programme fédéral de santé intérimaire expire, il est mis sur une liste d'attente pour une aide sociale pour l'accès à des services de santé mentale. <sup>8</sup> Cela pose problème, parce que les besoins en soins de santé mentale de la communauté sont durables et continus.

---

<sup>4</sup> CIMM, *Témoignage*, 7 novembre 2017, 0905 (Sean Boyd).

<sup>5</sup> CIMM, COSTI, *Document d'information*, p. 2.

<sup>6</sup> Ibid.

<sup>7</sup> CIMM, Mozuud Freedom Foundation, *Document d'information*, p. 2.

<sup>8</sup> CIMM, COSTI, *Document d'information*, p. 3.

Les conservateurs se préoccupent également du fait que le ministère aurait réduit le financement réservé à l'offre de services aux yézidis. Dawn Edlund, sous-ministre adjoint délégué, Opérations, ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, a dit au Comité que même si le budget de 2017 avait prévu 27,7 millions de dollars pour cette initiative, ce financement a ensuite été réduit de plusieurs millions.<sup>9</sup> Cela nous inquiète, car le gouvernement fédéral n'a offert des services de conseil individualisés qu'à 5 yézidis.<sup>10</sup>

## Pratiques exemplaires

La réinstallation des yézidis nécessitait une façon de penser innovatrice et l'élaboration de nouveaux processus et programmes. IRCC, de même que les organisations de réinstallation et les parrains privés, devait répondre aux besoins de cette communauté, qui étaient différents de ceux des autres groupes de réfugiés. Ces nouvelles connaissances institutionnelles pourraient être utiles dans le cadre des futures initiatives de réinstallation. Aussi, le transfert des connaissances serait très utile à l'élaboration et au maintien de pratiques exemplaires. Le Centre d'apprentissage interculturel de London a recommandé que les responsables de la réinstallation suivent une formation afin de mieux comprendre comment composer avec les divers degrés de traumatismes des yézidis et de partager les pratiques exemplaires.<sup>11</sup> Il a souligné qu'il faut établir une capacité et une éducation dans les communautés hôtes, en se concentrant sur la prestation de soins de santé mentale. « Il est important que les communautés hôtes comprennent les profils culturels, les expériences et les complexités des nouvelles communautés de migrants. Nous avons récemment reçu des demandes d'éducation et de formation sur cette migration et l'engagement envers la réinstallation », explique le Centre.<sup>12</sup>

Dans un document d'information soumis au Comité, COSTI a donné un exemple d'une approche particulièrement efficace pour l'enseignement de la langue utilisée avec des familles de Toronto. Le programme d'enseignement à domicile pour les parents de jeunes enfants d'âge préscolaire (HIPPY) offre aux mères des compétences de base qui les aident à répondre aux besoins éducatifs de leurs enfants. Cela visait uniquement les mères yézidies. Cependant, on a noté que ce programme n'est offert qu'à Toronto et n'est pas accessible aux clients de la région de York.<sup>13</sup> Il serait utile que le gouvernement permette aux organisations comme COSTI de pouvoir partager leur réussite avec d'autres organisations de réinstallation et d'élargir la portée du programme.

De plus, l'élaboration de pratiques exemplaires permet de transférer les services et d'éviter les conflits entre les organisations communautaires. Nous avons entendu qu'il peut y avoir des frictions entre des organisations à Winnipeg qui utilisent des approches différentes pour la réinstallation.

---

<sup>9</sup> CIMM, *Témoignage*, 7 novembre 2017, 0905, (Dawn Edlund).

<sup>10</sup> Ibid.

<sup>11</sup> Ibid.

<sup>12</sup> CIMM, Centre d'apprentissage interculturel de London, *Document d'information*, p. 5.

<sup>13</sup> CIMM, COSTI, *Document d'information*, p. 2.

## Réunification des familles

On a dit qu'il faut reconnaître la nature exceptionnelle de la situation des nombreux survivants du génocide des yézidis et des esclaves sexuelles nouvellement sauvées qui peuvent quitter l'État islamique seulement maintenant.<sup>14</sup> Nombre d'entre eux ont de la famille au Canada maintenant, et d'autres ne peuvent pas retourner dans le Nord de l'Irak en raison de l'instabilité dans la région, sans solutions locales durables.<sup>15</sup> Ces personnes devraient être traitées en priorité dans le cadre du processus de réinstallation au Canada, avec une plus grande capacité pour les yézidis de parrainer des familles au Canada.

La réunification des familles est une source de préoccupations pour tous les réfugiés réinstallés au Canada, mais nous avons entendu que les familles yézidies font face à des enjeux uniques quand elles tentent de parrainer une famille. Par exemple, il arrive souvent que les membres d'une même famille ne soient pas déclarés dans les documents fournis à IRCC parce qu'ils étaient présumés morts ou disparus.<sup>16</sup> Selon les règles actuelles, ces personnes ne peuvent pas être sujettes au Délai prescrit d'un an même si elles sont identifiées pendant leur première année au Canada. Selon COSTI :

Il n'est pas inhabituel que les membres d'une famille manquants soient retrouvés après l'expiration du Délai prescrit d'un an, laissant peu de choix pour la réinstallation à part une demande pour des motifs humanitaires et de compassion, ce qui non seulement entraîne de frais, mais nécessite un avocat pour faire la demande. Finalement, pour les membres d'une famille élargie vivant toujours dans leur pays d'origine (comme l'Irak et la Syrie), il n'y a aucun mécanisme pour réinstaller les réfugiés déplacés à l'interne autre que le parrainage dans la catégorie de la famille, qui comprend des obstacles inhérents pour les réfugiés. Le HCRNU et le programme de formation pour le parrainage des réfugiés (PFPR) ont confirmé que sans documents officiels, il n'est pas possible de recommander les membres d'une famille yézidie élargie pour la réinstallation au Canada. Il va sans dire que le stress d'être déconnecté de sa famille à l'étranger, en particulier quand celle-ci est dans une situation précaire, contribue à une mauvaise santé et à une mauvaise réinstallation, et fait en sorte qu'il est beaucoup plus difficile pour les nouveaux réfugiés de se concentrer sur leur intégration à la société canadienne.<sup>17</sup>

Opération Ezra fait écho à ces propos.<sup>18</sup> Le gouvernement devrait s'occuper immédiatement de ce problème de la réunification des familles yézidies.

## Réfugiés parrainés par le secteur privé

On a dit au Comité que des organisations ont les ressources nécessaires pour parrainer des yézidis supplémentaires, mais qu'elles sont limitées par le plafond imposé aux titulaires

---

<sup>14</sup> CIMM, Centre d'apprentissage interculturel de London, [Document d'information](#), p. 5.

<sup>15</sup> Ibid.

<sup>16</sup> CIMM, COSTI, [Document d'information](#), p. 3.

<sup>17</sup> CIMM, COSTI, [Document d'information](#), p. 3-4.

<sup>18</sup> CIMM, Opération Ezra, [Document d'information](#), p. 4.

d'ententes de parrainage. Lorne Weiss, d'Opération Ezra, a dit au Comité : « Nous avons toutefois un problème de logistique, parce que nous perdons beaucoup de temps à chercher des titulaires d'ententes de parrainage privé qui n'ont pas encore atteint leur quota et qui peuvent encore parrainer des familles. C'est encore plus difficile pour nous que de trouver les fonds requis pour aider une famille pendant une année. »<sup>19</sup> Il a ajouté que le plafond devrait être éliminé parce que « la limite va s'imposer d'elle-même, en fonction de la capacité de réunir des fonds ». <sup>20</sup> Ainsi, la seule limite au nombre de réfugiés pouvant être parrainés serait la capacité de payer des parrains.

Dalal Abdallah a fait écho à ces propos : « À ce stade-ci, je crois qu'il ne faut pas limiter le nombre de places. On n'en a pas fait assez pour les yézidis. Il est temps. »<sup>21</sup> De telles mesures permettraient de tirer profit de la générosité des Canadiens qui veulent aider ce groupe vulnérable, avec un coût très faible pour les contribuables.

### **Réfugiés parrainés par le gouvernement**

Hadji Hesso a fait part de sa déception quant au nombre de yézidis réinstallés au Canada :

En février dernier, le gouvernement du Canada a promis de faire venir 1 200 yézidis. C'est à ce moment que tout a commencé, et nous avons rencontré 650 personnes à ce jour. Il ne reste maintenant que deux mois avant la fin de l'année, et j'ignore si nous pourrions atteindre ce chiffre. Il y a quelques années, lors de la guerre civile en Syrie, le gouvernement canadien avait accueilli 25 000 Syriens. Nous ne pourrions pas accueillir 1 200 yézidis d'ici la fin de l'année, alors que des groupes religieux et minoritaires entiers tels que les yézidis et les chrétiens subissent tous ces massacres, ces viols et ces meurtres. Les Nations Unies ont reconnu qu'il s'agit d'un génocide contre l'humanité.<sup>22</sup>

La plupart des témoins ont dit croire que le Canada peut et devrait faire plus, surtout en raison du fait que le gouvernement a raté son objectif de réinstaller 1 200 survivants de Daesh d'ici la fin de 2017.

### **Le génocide des yézidis**

Parlant au nom d'une réfugiée yézidie, Dalal Abdallah a dit :

Quand je lui ai demandé ce qu'elle souhaitait obtenir du gouvernement canadien, elle m'a dit exactement ce qu'elle voulait : garder ses portes ouvertes pour faire venir plus de survivants au Canada, protéger ceux qui ne veulent pas quitter Shengal pour qu'ils puissent vivre dans la paix et, enfin, fournir toute aide nécessaire aux familles qui sont

---

<sup>19</sup> CIMM, *Témoignage*, 9 novembre 2017, 0855 (Lorne Weiss).

<sup>20</sup> Ibid.

<sup>21</sup> CIMM, *Témoignage*, 9 novembre 2017, 0930 (Dalal Abdallah).

<sup>22</sup> CIMM, *Témoignage*, 9 novembre 2017, 0905 (Hadji Hesso).

encore en Irak. La dernière chose qu'elle m'a dite, c'est que de nombreux réfugiés qui viennent au Canada ont été séparés de leur famille en Irak. Nous aimerions qu'il y ait un programme permettant aux yézidis de renouer avec les membres de leur famille restés là-bas, puis de les faire venir au Canada pour réunir la famille.<sup>23</sup>

Le Parti conservateur comprend la volonté de la communauté yézidie. Il importe également de noter que le 25 octobre 2016, la Chambre des communes a voté à l'unanimité pour une motion visant à répondre au génocide des yézidis. Cela comprenait l'acceptation des recommandations 210, 212 et 213 du rapport de 2016 du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme intitulé *They Came To Destroy: ISIS Crimes Against Yazidis*. Matthew Barber et d'autres témoins ont recommandé que le gouvernement informe le Parlement des efforts qu'il déploie pour mettre ces recommandations en œuvre.<sup>24</sup>

### Recommandations

1. Qu'IRCC examine la possibilité de créer un réseau d'intervention rapide pour l'offre de services de transport et d'interprétation afin de jumeler les organisations de réinstallation ayant un contrat avec le gouvernement et les réfugiés avec les organisations sans but lucratif qui ont les ressources requises.
2. Qu'IRCC élimine le plafond des titulaires d'ententes de parrainage privé pour l'Irak et la Syrie pendant un an.
3. Qu'IRCC continue à traiter en priorité les survivants du génocide dans les futures cohortes de réfugiés parrainés par le gouvernement.
4. Qu'IRCC permette aux yézidis de parrainer les membres de leur famille élargie au-delà du Délai prescrit d'un an compte tenu des circonstances exceptionnelles.
5. Que le gouvernement organise une conférence pour réunir les fournisseurs de services afin de discuter des pratiques exemplaires.
6. Qu'IRCC prolonge le programme spécial de réinstallation au Canada des yézidis déplacés à l'intérieur du pays.
7. Que le gouvernement du Canada demande aux Nations Unies de faire une étude de suivi du rapport de 2016 intitulé *They Came to Destroy: ISIS Crimes Against yézidis* afin de déterminer ce qui a été fait par la communauté mondiale, et de faire des recommandations à la communauté mondiale et aux États membres pour le soutien aux yézidis.

---

<sup>23</sup> CIMM, *Témoignage*, 9 novembre 2017, 0910 (Dalal Abdallah).

<sup>24</sup> CIMM, *Témoignage*, 9 novembre 2017, 1050 (Matthew Travis Barber).

8. Que le gouvernement du Canada présente au Parlement une mise à jour des mesures prises pour mettre en œuvre les recommandations 210, 212 et 213 du rapport de 2016 intitulé *They Came to Destroy*, conformément au vote unanime de la Chambre des communes de 2016.



## Rapport complémentaire du Nouveau Parti démocratique du Canada

### Préface

Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration (CIMM) a proposé pour la première fois d'étudier les atrocités commises à l'endroit du peuple yézidi par l'État islamique en juillet 2016 et l'étude d'urgence a débuté pendant l'été. La portée de l'étude a été élargie afin d'examiner ce que le Canada pourrait faire pour mieux appuyer les groupes vulnérables dans les régions inaccessibles afin de reconnaître que, malheureusement, d'autres groupes sont confrontés à des menaces existentielles semblables dans le monde. Toutefois, il est clair, d'après le procès-verbal de la réunion 21 du CIMM<sup>i</sup>, que l'étude découle du rapport des Nations Unies intitulé *They came to destroy: ISIS Crimes Against the Yazidis*. Le rapport, publié le 16 juin 2016, déclare que l'État islamique a tenté de commettre un génocide à l'endroit du peuple yézidi<sup>ii</sup>.

Le rapport du Comité, *Cri de détresse : Adapter le programme d'immigration du Canada pour joindre les groupes de personnes déplacées et les plus vulnérables*, formulait cinq grandes recommandations sur les mesures que le Canada pourrait prendre pour mieux collaborer avec ses partenaires internationaux afin de s'assurer que les personnes les plus vulnérables et les personnes déplacées sont réinstallées<sup>iii</sup>. De plus, le Nouveau Parti démocratique a présenté une opinion complémentaire exhortant le gouvernement à prendre une mesure spéciale et à faire appel à des organisations crédibles sur le terrain afin de désigner et de sélectionner des victimes de génocide qui pourront se réinstaller au Canada. Ces mesures devaient aller au-delà des initiatives ou des politiques déjà en vigueur<sup>iv</sup>.

Les néo-démocrates ont été très déçus qu'à la suite de cette étude, le gouvernement ne prenne aucune de ces mesures. Pour faire avancer les choses, le 20 octobre 2016, le Parti conservateur du Canada a déposé la motion suivante :

Que la Chambre a) reconnaisse que le Groupe armé État islamique se rend coupable de génocide à l'endroit du peuple yézidi; b) constate que beaucoup de femmes et de jeunes filles yézidies sont toujours maintenues en captivité par le Groupe armé État islamique comme esclaves sexuelles; c) reconnaisse que le gouvernement a omis de présenter à cette Chambre un plan adéquat et les mesures correspondantes requises pour intervenir face à cette crise humanitaire; d) appuie les recommandations formulées dans le rapport du 15 juin 2016 publié par la Commission d'enquête des Nations Unies sur la Syrie intitulé « They came to destroy: ISIS Crimes Against the Yazidis »; e) demande au gouvernement (i) de donner suite immédiatement à l'ensemble des recommandations énoncées aux paragraphes 210, 212 et 213 dudit

rapport, (ii) emploie sa pleine autorité pour offrir l'asile aux femmes et aux jeunes filles yézidiennes dans les 30 jours<sup>v</sup>.

Après que cette motion a été adoptée à l'unanimité à la Chambre des communes, les néo-démocrates ont présenté une motion lors de la réunion 35 du CIMM le 27 octobre 2016. Le Comité a apporté des amendements à la motion et il a finalement été convenu :

Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, et compte tenu que la Chambre des communes a voté unanimement en faveur de la motion voulant que le gouvernement canadien emploie sa pleine autorité pour offrir l'asile aux femmes et aux filles yézidiennes qui fuient le génocide dans les 120 jours, le Comité entreprenne une étude et invite les représentants du gouvernement allemand qui ont dirigé l'initiative allemande visant à réinstaller rapidement 1 000 femmes et filles yézidiennes pour que le Canada puisse profiter de leur expérience; que cette étude consiste en une réunion; que le comité fasse rapport à la Chambre; et que conformément à l'article 109 du Règlement le gouvernement dépose une réponse globale<sup>vi</sup>.

À la suite d'une étude comprenant trois réunions (qui ont eu lieu le 17 novembre, le 22 novembre et le 1<sup>er</sup> décembre 2016), le Comité a envoyé une lettre privée au ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté. Le 20 décembre 2016, les députés néo-démocrates et conservateurs membres du CIMM ont ensuite envoyé une lettre ouverte à l'honorable John McCallum, C.P., qui était alors ministre.

## **Introduction**

Les néo-démocrates croient fermement qu'en cas de crise exceptionnelle, une réponse exceptionnelle est requise. Le crime de génocide entre dans cette catégorie. En novembre 2017, le gouvernement a annoncé que le Canada allait procéder à la réinstallation de 1 200 yézidis avant la fin de 2017. Toute mesure prise par le Canada est louable, mais les néo-démocrates sont déçus que le gouvernement n'ait pas pris de mesure spéciale allant au-delà de ce qui est stipulé dans le plan des niveaux d'immigration pour les réfugiés pris en charge par le gouvernement (RPG). De fait, les 1 200 yézidis ont été intégrés aux 25 000 RPG de l'initiative relative aux réfugiés syriens. En date du 29 janvier 2017, le gouvernement signalait que 21 876 RPG de la Syrie étaient arrivés au Canada, soit 3 124 réfugiés de moins que l'engagement de 25 000 réfugiés qui avait été pris<sup>vii</sup>. Le 16 janvier 2018, on signalait que le gouvernement n'avait pas atteint son objectif de réinstaller 1 200 yézidis. À la fin de l'année 2017, seulement 981 RPG étaient arrivés au Canada et 795 d'entre eux étaient des yézidis<sup>viii</sup>.

Cette étude nous a également appris que les efforts de réinstallation des yézidis comportaient des problèmes importants. Les néo-démocrates estiment que les recommandations découlant du rapport principal et du présent rapport complémentaire devraient être mises en œuvre

immédiatement pour permettre aux yézidis qui se sont établis au Canada de se bâtir une nouvelle vie ici, en toute sécurité. Étant donné que cette étude repose sur le travail effectué dans le cadre des études précédentes, les néo-démocrates croient que les différentes études menées par le CIMM sur ce sujet devraient être jumelées et que les recommandations devraient constituer la pierre d'assise pour améliorer le processus de réinstallation des réfugiés qui se trouvent au Canada maintenant et de ceux qui arriveront dans le cadre d'initiatives futures. C'est l'approche que les néo-démocrates préconisaient dès le départ dans le cadre de ces études et de cette initiative. Les témoins qui ont comparu devant le Comité appuyaient eux aussi cette approche globale. C'est dans cette optique que les néo-démocrates, bien qu'ils appuient les recommandations contenues dans le rapport principal, soumettent le présent rapport complémentaire.

### **Parrainage de réfugiés**

Nous pouvons tous être fiers de l'esprit humanitaire des Canadiens. Il a véritablement été mis en lumière lors de la crise des réfugiés syriens. En date du 29 janvier 2017, les Canadiens avaient parrainé 14 274 réfugiés dans le cadre du programme de réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP) d'IRCC. La volonté des Canadiens de prendre part à ce programme n'a pas diminué, mais les cibles du gouvernement pour les RPSP ont artificiellement limité les capacités d'agir des Canadiens. Les niveaux d'immigration prévus pour les RPSP sont passés de 17 800 en 2016<sup>ix</sup> à 16 000 en 2017<sup>x</sup>. L'augmentation prévue dans les plans des niveaux d'immigration est la bienvenue (de 18 000 réfugiés en 2018 à 20 000 réfugiés en 2020)<sup>xi</sup>, mais dans le cadre de nombreuses études du CIMM sur les réfugiés, et plus particulièrement sur les yézidis, la communauté du parrainage a clairement indiqué avoir la capacité et la volonté d'en faire davantage.

M. Lorne Weiss d'Operation Ezra a expliqué ceci :

Nous avons toutefois un problème de logistique, parce que nous perdons beaucoup de temps à chercher des titulaires d'ententes de parrainage privé qui n'ont pas encore atteint leur quota et qui peuvent encore parrainer des familles. C'est encore plus difficile pour nous que de trouver les fonds requis pour aider une famille pendant une année. Nous aurions besoin d'un plus grand nombre de titulaires d'ententes de parrainage privé dans les grands centres où il y a déjà des communautés yézidies. Il faut également relever les quotas<sup>xii</sup>.

M. Omar Khoudeida et M<sup>me</sup> Shannon Smith ont appuyé l'idée d'éliminer le plafond quant au nombre de réfugiés yézidis pouvant être parrainés afin de venir au Canada<sup>xiii</sup>. M<sup>me</sup> Nafiya Naso, M. Hadji Hesso, M<sup>me</sup> Dala Abdallah et M. Weiss<sup>xiv</sup> ont souligné que cette mesure ne devrait pas se limiter aux populations yézidies. M. Weiss estime en outre que « la limite va s'imposer

d'elle-même, en fonction de la capacité de réunir des fonds <sup>xv</sup> ». En effet, les signataires d'entente de parrainage doivent démontrer qu'ils ont les fonds nécessaires pour être admissibles au parrainage d'un réfugié additionnel. Leurs efforts de réinstallation ne peuvent donc pas dépasser leur capacité financière.

Les néo-démocrates demeurent fiers de l'esprit humanitaire des Canadiens et des efforts qu'ils déploient pour contribuer à la réinstallation des réfugiés. Nous croyons que le gouvernement ne devrait pas limiter artificiellement la capacité des Canadiens à en faire davantage. Pour cette raison, le Nouveau Parti démocrate présente la recommandation suivante :

#### **Recommandation 1 :**

**Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devrait éliminer le plafond imposé quant au nombre de réfugiés parrainés par le secteur privé (RPSP).**

#### **Réunification des familles**

Une des recommandations contenues dans le rapport principal consiste à prolonger indéfiniment le délai prescrit d'un an afin de permettre aux réfugiés yézidis réinstallés de parrainer des membres de leur famille immédiate. Les néo-démocrates appuient cette recommandation, mais pendant l'étude, il a été porté à l'attention du Comité que le délai prescrit d'un an comporte d'autres limites qu'il faudrait corriger. En outre, des témoins et des organisations qui ont comparu dans le cadre d'autres études ont émis la même opinion.

Le délai prescrit d'un an permet uniquement la réunification des membres de la famille immédiate (c'est-à-dire les époux/conjoints de fait, les enfants à charge, ainsi que les enfants à charge d'un enfant à charge). Compte tenu de la violence et des conflits que de nombreux réfugiés fuient, particulièrement dans le cas des yézidis, il est possible que tous les membres de la famille immédiate d'un demandeur principal soient décédés. Le demandeur peut toutefois découvrir qu'un frère, une sœur, un oncle, une tante, un cousin, une nièce ou un neveu est toujours en vie. Dans certains cas, les seuls autres membres de la famille toujours en vie peuvent être des membres de la famille élargie.

M<sup>me</sup> Debbie Rose de Project Abraham a recommandé que le gouvernement :

[élargisse] la disposition sur le délai prescrit d'un an pour les victimes de génocide afin d'inclure des membres de la famille qui sont découverts vivants après l'émigration des familles de réfugiés au Canada. De plus, pour les besoins spéciaux de cette collectivité, élargir cette disposition pour l'appliquer aux proches parents et aux parents<sup>xvi</sup>.

Pendant l'étude du CIMM sur la réunification des familles, Chantal Desloges, avocate en immigration, a indiqué ce qui suit aux membres du Comité :

Le concept de la famille nucléaire qui se limite à deux parents et des enfants est surtout propre à l'Europe de l'Ouest. Ce n'est pas la norme dans la plupart des pays du monde et surtout pas dans les régions d'où viennent la plupart des nouveaux arrivants au Canada. Néanmoins, nous avons fondé notre définition de la famille sur ce concept dans le Règlement sur l'immigration et la protection des réfugiés. Peut-être est-il temps de la revoir<sup>xvii</sup>.

Lors de sa comparution devant le Comité, M<sup>me</sup> Lobat Sadrehashemi a parlé de l'importance de la réunification des familles dans le processus de réinstallation, de même que de son incidence sur la guérison d'un traumatisme :

Vous avez entendu le témoignage de survivants et de ceux qui travaillent avec eux au Canada selon lequel la séparation de la famille est particulièrement dévastatrice pour ceux qui ont vécu des traumatismes graves et ont fait l'objet d'une réinstallation. La réunification des familles a été reconnue par le HCR et par le gouvernement comme une étape essentielle dans la réinstallation des réfugiés. Le HCR a reconnu la famille comme « un droit essentiel du réfugié » dans ses « principes directeurs sur la réunification des familles réfugiées de 1983 ». [...]

Pour les réfugiés qui ont survécu à un traumatisme, la séparation de la famille peut être particulièrement difficile. Le rassemblement de la famille est absolument essentiel pour que les membres puissent se sentir en sécurité et protégés dans un nouveau domicile<sup>xviii</sup>.

Le Nouveau Parti démocratique a déjà formulé la recommandation qui suit dans son rapport complémentaire sur l'étude sur la réunification des familles, mais il la formule de nouveau en raison de la grande importance que les témoins de cette étude ont accordée à la réunification des familles dans le processus de réinstallation.

#### **Recommandation 2 :**

**Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devrait élargir la définition de famille dans le cadre du programme de réunification des familles ainsi que le délai prescrit d'un an pour les demandeurs du statut de réfugié dans le cadre du programme de parrainage, de manière à inclure les frères et sœurs, les cousins et cousines, les oncles, les tantes, les nièces et les neveux.**

#### **Accroître le nombre de réfugiés yézidis réinstallés au Canada**

Pendant l'étude sur les groupes vulnérables, M. Murad Ismael a indiqué qu'il aimerait que le Canada procède à la réinstallation de 5 000 à 10 000 yézidis<sup>xix</sup>. Cette recommandation a

également été présentée par les néo-démocrates dans l'opinion complémentaire qu'ils ont jointe au rapport sur cette étude<sup>xx</sup>. Les néo-démocrates avaient toujours souhaité que la première cible de 1 200 réfugiés soit rapidement atteinte et que le gouvernement s'engage à atteindre l'objectif de 5 000 à 10 000 réfugiés yézidis. Les néo-démocrates ont éprouvé une profonde déception lorsque M<sup>me</sup> Dawn Edlund a indiqué ceci au Comité : « nous n'avons pas reçu de directive concernant un nombre accru de personnes du Nord de l'Irak<sup>xxi</sup> ». En plus de souligner qu'ils appuyaient l'élimination du plafond quant aux demandes de RPSP, les témoins qui ont comparu devant le Comité ont clairement indiqué qu'il faudrait viser la réinstallation d'au moins 5 000 réfugiés yézidis au Canada. Le Nouveau Parti démocratique présente donc la recommandation suivante :

**Recommandation 3 :**

**Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devrait prendre une mesure de suivi spéciale pour réinstaller 5 000 réfugiés yézidis au Canada.**

**Mesures spéciales**

Il va sans dire qu'en cas de génocide, les crimes contre l'humanité nécessitent des mesures extraordinaires de la part de la communauté internationale. Devant la nécessité d'agir, le Canada s'est joint à d'autres pays comme l'Allemagne. C'est louable. Toutefois, en raison de la crise mondiale qui fait en sorte que plus de 65 millions de personnes sont déplacées sur la planète, l'initiative du Canada en ce qui concerne les yézidis ne doit pas supplanter le travail visant la réinstallation de réfugiés provenant d'autres pays.

Lors de leur comparution devant le Comité, M. Omar Khoudeida, M<sup>me</sup> Shannon Smith, M. Mohamed Al-Adeimi, M. Hesso, M<sup>me</sup> Naso, M. Weiss, M<sup>me</sup> Debbie Rose, M. Gary Rose et M<sup>me</sup> Lobat Sadrehashemi ont tous convenu que le gouvernement devrait lancer une initiative afin de réinstaller d'autres réfugiés yézidis<sup>xxii,xxiii,xxiv</sup>. Ils ont également convenu que cette initiative devrait aller au-delà de l'actuelle cible de 7 500 RPG du Canada.

Étant donné que tous comprennent cette situation et la reconnaissent, le Nouveau Parti démocratique présente la recommandation proactive suivante :

**Recommandation 4 :**

**Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devrait accorder la priorité au génocide lors de la sélection des réfugiés à réinstaller et prendre des mesures spéciales qui vont au-delà des objectifs de réinstallation prévus.**

**Déplacements internes**

Dans le cadre des études du CIMM sur les groupes vulnérables, et plus particulièrement celle sur les yézidis, la question des déplacements internes et de la difficulté à joindre les personnes qui se trouvent dans cette situation a été soulevée à de nombreuses reprises. Lors de sa comparution devant le CIMM dans le cadre de cette étude, M. Sean Boyd du ministère des Affaires étrangères a parlé des déplacements internes en Irak qui se produisent actuellement avec la population yézidie. « Ce conflit a entraîné le déplacement de millions de personnes à l'intérieur du pays, et on estime qu'environ 400 000 yézidis vivent dans des camps destinés aux personnes déplacées ou dans des communautés d'accueil<sup>xxv</sup>. » De plus, M. Mirza Ismail de Yezidi Human Rights Organization-International a exhorté le gouvernement canadien à :

faire parvenir de l'aide humanitaire, de toute urgence, directement aux personnes déplacées en Irak. Il existe un risque réel de famine, de déshydratation et de maladies, surtout sur le mont Sinjar. Cette aide devrait provenir de sources non gouvernementales neutres afin d'éviter le détournement des vivres, de l'eau et des médicaments<sup>xxvi</sup>.

Dans le cadre de l'étude sur le projet pilote de 2011 pour les réfugiés LGBTQ+<sup>xxvii</sup>, de même que dans le cadre de l'étude sur les groupes vulnérables<sup>xxviii</sup>, les néo-démocrates ont formulé, dans des rapports complémentaires, des recommandations visant à examiner plus en détail le rôle que le Canada pourrait jouer en ce qui concerne les déplacements internes dans le monde. Comme nous en sommes à la troisième étude et que des témoins continuent d'indiquer qu'il s'agit d'une question complexe et qu'il faut fournir de l'aide de toute urgence aux personnes déplacées, les néo-démocrates demandent une fois de plus au gouvernement d'intervenir.

#### **Recommandation 5 :**

**Le Canada devrait augmenter les niveaux de l'aide humanitaire destinée aux populations de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays et collaborer sur le terrain avec des groupes établis qui travaillent dans ces régions, de manière à s'assurer que l'aide atteint sa cible.**

#### **Recommandation 6 :**

**Le Comité permanent de la citoyenneté et de l'immigration devrait entreprendre, de toute urgence, une étude approfondie sur la question des déplacements internes dans le monde, ainsi que sur les mesures que peut prendre le Canada pour répondre adéquatement aux besoins uniques des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.**

#### **Services de réinstallation**

Après l'étude du CIMM sur l'initiative du gouvernement fédéral visant la réinstallation des réfugiés syriens au Canada, le Comité a déposé le rapport *Après la bienvenue : S'assurer de la*

*réussite des réfugiés syriens* à la Chambre des communes. Ce rapport se penche sur les nombreuses difficultés rencontrées dans le cadre des efforts de réinstallation et formule 14 recommandations afin d'améliorer les efforts de réinstallation à l'avenir. À l'époque, les néo-démocrates avaient soumis une opinion dissidente concernant le rapport. De fait, ils estimaient que le rapport principal et ses recommandations ne permettaient pas de combler adéquatement et complètement les lacunes dans le financement et la prestation des services de réinstallation. Les néo-démocrates avaient donc formulé 10 recommandations additionnelles sur les sujets suivants : les prêts au transport, le logement, l'accès à la formation linguistique, l'accès aux services de santé, ainsi que l'amélioration de l'information fournie aux parrains et aux réfugiés<sup>xxix</sup>.

Le vérificateur général a ensuite produit un rapport sur les services d'établissement pour les réfugiés syriens. Selon ce rapport, dans l'ensemble, la plupart des réfugiés syriens avaient reçu des évaluations des besoins, des évaluations linguistiques et de la formation linguistique, mais des retards dans le financement octroyé par IRCC en 2017-2018 aux fournisseurs de services ont entraîné des compressions dans certains services d'établissement pendant au moins trois mois. Selon le rapport, « ces constatations sont importantes parce que, pour s'intégrer dans la société canadienne, les réfugiés syriens doivent pouvoir accéder aux services d'établissement dont ils ont besoin, et ce, au moment où ils en ont besoin<sup>xxx</sup> ».

Plusieurs témoins ont fait part de problèmes similaires en ce qui concerne l'accès aux services pour les réfugiés yézidis. Cependant, ils ont également souligné qu'en raison de la culture et de la langue uniques des yézidis, de même qu'en raison des traumatismes extrêmes que l'État islamique leur a fait subir et de la taille relativement petite de la communauté yézidie déjà établie au Canada, les défis que les yézidis devaient relever pendant le processus de réinstallation étaient beaucoup plus grands.

Des yézidis ont également eu de la difficulté à obtenir des services d'interprétation en raison du nombre restreint d'interprètes qualifiés connaissant bien leur langue, le kurde kurmanji, ce qui a eu toute une gamme de répercussions sur l'accès aux services de réinstallation, notamment sur le counseling post-traumatique. M<sup>me</sup> Abdallah a expliqué ceci : « Il y a aussi une barrière linguistique. Étant donné que ce sont des services spéciaux et que la langue seconde est le kurmandji, il est très difficile d'obtenir des traductions exactes dans les renvois à des psychiatres et à des psychologues. C'est très difficile<sup>xxxi</sup>. » Dans le même ordre d'idées, M<sup>me</sup> Smith a indiqué qu'il « faudrait offrir des services d'interprétation qui s'étendent sur plus de six mois, puisque les problèmes de communication se répercutent sur tous les autres aspects, comme, par exemple sur les services de transport et les soins de santé mentale<sup>xxxii</sup> ».

Des témoins ont expliqué qu'en raison des traumatismes extrêmes subis par de nombreux yézidis installés au Canada, il se pourrait que plus de six mois, voire plus d'un an, s'écoule avant

que les personnes ne soient prêtes à parler de ce traumatisme et à le surmonter. Pour cette raison, le Nouveau Parti démocratique recommande ce qui suit :

**Recommandation 7 :**

**Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devrait collaborer avec les provinces et les territoires pour s'assurer que des services d'interprétation sont mis à la disposition des personnes faisant face à des obstacles linguistiques qui veulent avoir accès à des services publics.**

**Recommandation 8 :**

**Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devrait prolonger la période d'admissibilité au Programme fédéral de santé intérimaire (PFSI) pour s'assurer que les réfugiés réinstallés ont accès à des soutiens et services en santé mentale lorsqu'ils en ont besoin.**

En ce qui concerne la formation linguistique précisément, lors de sa comparution dans le cadre de la présente étude, M. Hesso a indiqué ceci : « Tous les adultes adorent les cours d'anglais, mais ils ont souvent du mal à apprendre en raison du traumatisme vécu. Ils semblent mieux s'en tirer au sein de groupes de conversation, où ils créent des liens et nouent des relations avec les autres<sup>xxxiii</sup>. »

Lors de l'étude sur la réinstallation des réfugiés syriens, Sherman Chan du Conseil canadien pour les réfugiés avait recommandé au Comité de prévoir du financement pour de la formation linguistique plus informelle au moyen de la conversation<sup>xxxiv</sup>. Des réfugiés syriens qui ont comparu devant le Comité, M<sup>me</sup> Eman Allhalaq<sup>xxxv</sup> et M. Amer Alhendawi<sup>xxxvi</sup>, ont également souligné qu'il fallait améliorer l'accès à la formation linguistique, y compris aux groupes d'échanges informels et aux services de garde d'enfants. Selon le rapport du Comité, « [parfois], parce qu'il n'y avait pas de service de garde, les femmes ont dû attendre avant de commencer les cours de langue, ce qui a pu prolonger leur isolement<sup>xxxvii</sup> ».

À l'époque, le Nouveau Parti démocratique avait formulé la recommandation suivante :

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada (IRCC) devrait renforcer l'exécution des programmes en finançant des programmes de formation linguistique mieux adaptés aux besoins des réfugiés. Les fonds supplémentaires devraient être consacrés aux programmes qui offrent aussi des services de garde d'enfants et des groupes d'échanges informels, de même qu'aux programmes qui fournissent de l'aide à la réinstallation dans le contexte de l'acquisition de compétences linguistiques<sup>xxxviii</sup>.

Dans le même ordre d'idées, le Nouveau Parti démocratique recommande donc ce qui suit :

### **Recommandation 9 :**

**Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada devrait octroyer des fonds aux organisations qui offrent des services de réinstallation pour leur permettre d'ajouter des programmes et événements de conversation en anglais/français à leur programmation, de manière à s'assurer que les réfugiés vulnérables, particulièrement les femmes, ne souffrent pas d'isolement; et il faudrait que davantage de cours de formation linguistique offrent des services de garde d'enfants.**

Finalement, M. Ismail a indiqué au Comité que certains réfugiés yézidis ne recevaient pas toutes les prestations auxquels ils avaient droit (c'est-à-dire l'Allocation canadienne pour enfants) :

Certaines familles, notamment celle de M<sup>me</sup> Basema — qui devait être ici, mais qui n'a pas pu venir malheureusement en raison de problèmes personnels — sont arrivées au Canada depuis plus de quatre mois et n'ont toujours pas reçu leur prestation fiscale pour enfants. En attendant, le montant qui leur est accordé couvre à peine le loyer, sans compter la nourriture et les autres dépenses<sup>xxxix</sup>.

Le coût de la vie est élevé dans bon nombre de villes canadiennes. Étant donné que le soutien du revenu octroyé aux réfugiés réinstallés correspond au taux d'aide sociale en vigueur dans la province où ils habitent, les réfugiés peuvent avoir du mal à joindre les deux bouts, même lorsqu'ils touchent tout le soutien au revenu auquel ils ont droit. Il est donc extrêmement important de s'assurer qu'ils ont immédiatement accès à la totalité de l'allocation, c'est pourquoi le Nouveau Parti démocratique formule la recommandation suivante :

### **Recommandation 10 :**

**Le gouvernement du Canada devrait corriger immédiatement les problèmes liés au versement de l'Allocation canadienne pour enfants (ACE) pour s'assurer que les familles de réfugiés la reçoivent le plus rapidement possible.**

### **Conclusion**

Les néo-démocrates se réjouissent d'avoir eu l'occasion d'examiner les progrès réalisés dans le cadre de l'initiative de réinstallation des yézidis, un enjeu important qu'ils appuient depuis que l'ONU a déclaré qu'un génocide était perpétré contre cette communauté au début de 2016. Après avoir attendu aussi longtemps que le gouvernement agisse, nous sommes déçus de constater qu'il n'a pas pris de mesure spéciale pour l'initiative sur les yézidis et qu'il n'a pas atteint sa cible. Nous regrettons aussi qu'un bon nombre des préoccupations liées à la réinstallation, qui ont été signalées au gouvernement par le Comité pendant l'initiative pour les

réfugiés syriens, posent toujours problème et sont même pire dans certains cas pour la réinstallation des yézidis. Nous reconnaissons toutefois que des mesures ont été prises. Pour véritablement tirer des leçons de ces expériences et améliorer l'approche liée au processus de réinstallation, les néo-démocrates espèrent que la série d'études menées sur ce sujet par le Comité, ainsi que les recommandations présentées au gouvernement, serviront de pierre d'assise pour relever les défis existants et améliorer la capacité d'intervention dans le cadre des initiatives à venir.

---

<sup>i</sup> [CIMM, Procès-verbal, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 16 juin 2016.](#)

<sup>ii</sup> [« They came to destroy: ISIS Crimes Against the Yazidis », Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, 15 juin 2016.](#)

<sup>iii</sup> [« Cri de détresse : Adapter le programme d'immigration du Canada pour joindre les groupes de personnes déplacées et les plus vulnérables », CIMM, rapport 6, 5 octobre 2016, p. 37.](#)

<sup>iv</sup> [« Cri de détresse : Adapter le programme d'immigration du Canada pour joindre les groupes de personnes déplacées et les plus vulnérables », CIMM, rapport 6, 5 octobre 2016, p. 58.](#)

<sup>v</sup> [Débats de la Chambre des communes, volume 148, numéro 094, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 20 octobre 2016, 1010.](#)

<sup>vi</sup> [CIMM, Procès-verbal, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 27 octobre 2016.](#)

<sup>vii</sup> [#Bienvenueauréfugiés : Faits importants, gouvernement du Canada.](#)

<sup>viii</sup> [Harris, Kathleen, « Liberals miss deadline to resettle ISIS survivors of rape, genocide due to flight restrictions », CBC News, 16 janvier 2016.](#)

<sup>ix</sup> [Avis-Renseignements supplémentaires-Plan des niveaux d'immigration pour 2016, gouvernement du Canada.](#)

<sup>x</sup> [Avis-Renseignements supplémentaires-Plan des niveaux d'immigration pour 2017, gouvernement du Canada.](#)

<sup>xi</sup> [Avis-Renseignements supplémentaires-Plan des niveaux d'immigration pour 2018-2020, gouvernement du Canada.](#)

<sup>xii</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 9 novembre 2017, 0853.

<sup>xiii</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 30 novembre 2017, 0930.

<sup>xiv</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 9 novembre 2017, 0933.

<sup>xv</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 9 novembre 2017, 0925.

<sup>xvi</sup> *Ibid.*

<sup>xvii</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 27 octobre 2016, 1536.

<sup>xviii</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 5 décembre 2017, 0905.

<sup>xix</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 19 juillet 2016, 1025.

<sup>xx</sup> [« Cri de détresse : Adapter le programme d'immigration du Canada pour joindre les groupes de personnes déplacées et les plus vulnérables », CIMM, rapport 6, 5 octobre 2016, p. 58.](#)

<sup>xxi</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 7 novembre 2017, 0925.

<sup>xxii</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 9 novembre 2017, 0935.

<sup>xxiii</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 30 novembre 2017, 0935.

<sup>xxiv</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 5 décembre 2017, 0955.

<sup>xxv</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 7 novembre 2017, 0855.

<sup>xxvi</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 9 novembre 2017, 1025.

<sup>xxvii</sup> [« Les personnes LGBTQ+ vulnérables à l'étranger : l'appel à l'action du Canada », CIMM, rapport 12, 18 octobre 2017, p. 35.](#)

<sup>xxviii</sup> [« Cri de détresse : Adapter le programme d'immigration du Canada pour joindre les groupes de personnes déplacées et les plus vulnérables », CIMM, rapport 6, 5 octobre 2016, p. 61.](#)

<sup>xxix</sup> [« Après la bienvenue : S'assurer de la réussite des réfugiés syriens », CIMM, rapport 7, 1<sup>er</sup> novembre 2016, p. 67.](#)

<sup>xxx</sup> [« Rapport 3-Les services d'établissement pour les réfugiés syriens-Immigration, Réfugiés et Citoyenneté Canada », Bureau du vérificateur général du Canada.](#)

<sup>xxxi</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 9 novembre 2017, 0923.

<sup>xxxii</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 30 novembre 2017, 0932.

<sup>xxxiii</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 9 novembre 2017, 0900.

<sup>xxxiv</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 19 mai 2016, 1120.

<sup>xxxv</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 14 juin 2016, 1220.

<sup>xxxvi</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 31 mai 2016, 1300.

<sup>xxxvii</sup> [« Après la bienvenue : S'assurer de la réussite des réfugiés syriens », CIMM, rapport 7, 1<sup>er</sup> novembre 2016, p. 50.](#)

<sup>xxxviii</sup> [« Après la bienvenue : S'assurer de la réussite des réfugiés syriens », CIMM, rapport 7, 1<sup>er</sup> novembre 2016, p. 67.](#)

<sup>xxxix</sup> CIMM, Témoignages, 1<sup>re</sup> session, 42<sup>e</sup> législature, 9 novembre 2017, 1024.

